

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
B. P. 7049 - OUAGADOUGOU
TEL. : 30.67.58/59**

**BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice**

**ETUDE SUR LA PREVENTION
ET LA GESTION DES CRISES
ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO**

CONSULTANTS

OUEDRAOGO N. Laurent, Gestionnaire

SAWADOGO Hamado, Agro-Economiste

NOVEMBRE, 1997

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
B. P. 7049 - OUAGADOUGOU
TEL. : 30.67.58/59**

**BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice**

**ETUDE SUR LA PREVENTION
ET LA GESTION DES CRISES
ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO**

CONSULTANTS

OUEDRAOGO N. Laurent, Gestionnaire

SAWADOGO Hamado, Agro-Economiste

NOVEMBRE, 1997

La présente étude a été réalisée par une équipe composée de deux experts nationaux :

- Monsieur **OUEDRAOGO N.** Laurent, Gestionnaire
- Monsieur **SAWADOGO Hamado**, Agro-Economiste

Sous la coordination du Correspondant National du CILSS du Burkina Faso.

REMERCIEMENTS

Les consultants tiennent à remercier vivement les organismes et personnes qui les ont assistés dans la réalisation de la présente étude en leur fournissant renseignements, suggestions et avis pertinents.

Les facilités accordées à la mission de consultants témoignent éloquemment de l'intérêt que suscite la sécurité alimentaire.

AVIS : Les opinions et les idées contenues dans ce rapport n'engagent que la responsabilité des auteurs.

SOMMAIRE

-0-0-0-0-

PAGE

SIGLES ET ABREVIATIONS

INTRODUCTION

CHAPITRE I. RAPPELS DES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES

1.1	Définition des concepts	
1.2	Economie et Agriculture	2
1.3	Situation alimentaire et nutritionnelle	
1.4	Les causes de l'insécurité alimentaire	6
1.5	La production alimentaire	7
1.6	Importations, Aides alimentaires et Commerce	9
1.7	Profil de la sécurité alimentaire.....	10
1.8	Aides alimentaires et tendances	12
1.9	Vulnérabilité du Burkina Faso face aux chocs	14
1.10	Populations souffrant des crises alimentaires	
1.11	Les Problèmes spécifiques rencontrés par les populations vulnérables	

CHAPITRE II. DESCRIPTION ET ANALYSE DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

2.1	Cadre institutionnel	15
2.2	Structures de prévention et de gestion des crises alimentaires	16
2.3	Moyens d'intervention en cas d'urgence.....	24
2.4	Dispositifs de mobilisation et de coordination.....	27
2.5	Plan d'intervention d'urgence.....	29
2.6	Plan d'action nutritionnel en direction des groupes cibles	34

CHAPITRE III. PRINCIPALES CONTRAINTES, LACUNES ET POINTS FORTS

3.1	Dans la conception et la mise en oeuvre du sytème existant . . .	37
3.2	Dans l'obtention des résultats espérés	37
3.3	Lacunes et points forts	37

CHAPITRE IV. REDEFINITION DES ROLES DES PRINCIPAUX AUTEURS

4.1	Etat.....	39
4.2	Collectivités.....	40
4.3	Organisations associations , coopératives et mutualistes.....	40
4.4	ONG nationales et internationales.....	41
4.5	Les femmes.....	41
4.6	Partenaires au développement.....	42

CHAPITRE V. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LA MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ADAPTEES AU CONTEXTE ACTUEL.....44

ANNEXES

- Annexe 1 Compte rendu de l'atelier de validation technique de l'Etude.
- Annexe 2 Note de synthèse des réactions des principaux acteurs rencontrés.
- Annexe 3 Organigramme du dispositif de pilotage de la sécurité alimentaire
- Annexe 4 Cartee d'identification des zones à risques alimentaires
- Annexe 5 Tableau synoptique des principales institutions et structures de prévention et de gestion des crises alimentaires
- Annexe 6 Termes de référence de l'étude
- Annexe 7 Bibliographie
- Annexe 8 Liste des personnes rencontrées

SIGLES ET ABREVIATIONS

CM/PAS	Comité Ministériel PAS
CI/PASA	Comité Interministériel PASA
CRSPC	Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
FODEC	Fonds de Développement Céréalier
CPG	Comité Paritaire de Gestion
SP	Secrétariat Permanent
SP/CPC	Secrétariat Permanent du Coordination de la Politique Céréalière
CONASUR	Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
CT/CCI	Cellule Technique de Coordination de l'Information pour la Sécurité Alimentaire
SNS	Stock National de Sécurité
CGP	Caisse Générale de Péréquation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SIM	Système d'Information des Marchés
DSAP	Direction des Statistiques Agro-Pastorales
ODE	Office de Développement des Eglises
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
FUGN	Fédération des Unions de Groupements Naam
IEC	Information - Education - Communication

CES	Conseil Economique et Social
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
PREGEC	Prévention et Gestion des Crises Alimentaires au Sahel
PSAN	Programme de Sécurité Alimentaire et de Nutrition
MARA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
DIMA	Direction de la Mécanisation Agricole
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DVA	Direction de la Vulgarisation Agricole
CRPA	Centre Régional de Production Agro-Pastorale
INERA	Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles
OIG	Organisation Inter-Gouvernementale
GMB	Grands Moulins du Burkina
OACM	Organisations Associatives, Coopératives et Mutualistes
CNEA	Centre National d'Equipement Agricole
SP/PAM	Secrétariat Permanent aux Aides du Programme Alimentaire Mondial
CNLES	Commission Nationale de Lutte Contre les Effets de la Sécheresse
DPCM	Direction pour la Promotion des Coopératives et Mutualistes
FEWS	Famine Early Warning System

RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS	RESULTATS ATTENDUS
1. AU GOUVERNEMENT	
<p>1.1 Eriger le dispositif actuel de pilotage de la politique céréalière en "Commissariat à la Sécurité Alimentaire" (CO.SE.A.)</p> <p>1.2 Eriger les organes techniques de pilotage en Secrétariats Permanents sous l'autorité du CO.SE.A.</p>	<p>Meilleure assise administrative du dispositif avec un soutien politique assuré</p> <p>Meilleure coordination des actions des secrétariats permanents de la politique céréalière, de l'information, du stock national de sécurité et du CONASUR (SP/CPC - SP/CCI - SP/SNS - SP/CONASUR)</p>
2. AUX PARTENAIRES DE COOPERATION	
<p>2.1 Apporter une assistance technique et financière conséquente au dispositif de pilotage de la politique céréalière</p> <p>2.2 Assurer le financement des actions du PREGEC</p>	<p>La programmation et l'exécution des activités en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires sont assurées.</p> <p>Le programme majeur "Politique de Sécurité Alimentaire" du CILSS dispose d'un organe opérationnel de prévention et de gestion des crises alimentaires au niveau régional.</p> <p>Les Etats membres du CILSS sont appuyés dans la mise en place de leurs organes de gestion des crises alimentaires.</p> <p>L'application de la Charte de l'aide alimentaire au Sahel est renforcée.</p>

RECOMMANDATIONS	RESULTATS ATTENDUS
<p>3. AU PROJET "PREVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES"</p> <p>3.1 Concevoir et proposer un processus de mise en place de plans nationaux d'intervention d'urgence en cas de crises alimentaires</p> <p>3.2 Répondre aux demandes d'appui ponctuels des structures nationales de prévention et de gestion des urgences</p> <p>3.3 Promouvoir les échanges d'expériences entre les Etats</p> <p>3.4 Mettre à la disposition des Etats les méthodologies de détermination du niveau adéquat des SNS et FNSA</p> <p>3.5 Appuyer les Etats à mettre en place les SNS et les FNSA</p> <p>3.6 Elaborer une méthodologie standard de détermination du coût de gestion du SNS</p> <p>3.7 Elaborer une conception de financement durable du SNS et du FNSA</p> <p>3.8 Contribuer à la coordination des différents dispositifs d'information sur la sécurité alimentaire</p> <p>3.9 Contribuer à l'évaluation de l'impact de l'aide alimentaire dans les Etats membres</p> <p>3.10 Contribuer à l'évaluation périodique de l'application de la charte de l'aide alimentaire au Sahel</p> <p>3.11 Contribuer à l'organisation de la réunion annuelle du réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel</p>	<p>Des plans nationaux d'intervention d'urgence en cas de crises alimentaires sont disponibles.</p> <p>Les demandes d'appui des structures opérationnelles de prévention et de gestion des crises alimentaires sont satisfaites et les activités programmées sont réalisées.</p> <p>Des réunions régionales sont organisées ainsi que des voyages d'études y incluant ONG et associations féminines.</p> <p>Tous les pays disposent de leurs SNS et de leur FNSA.</p> <p>Les SNS et FNSA sont disponibles au niveau de chaque Etat-membre.</p> <p>Les pays disposent d'instruments pour maîtriser les coûts de gestion de leurs SNS.</p> <p>La stratégie et les mécanismes de financement durable du SNS et du FNSA sont déterminés.</p> <p>Les Termes de Référence des études sont disponibles</p> <p>Les termes de référence des études à mener sont disponibles</p> <p>Les études par pays sont disponibles avec une synthèse régionale présentant les résultats</p> <p>Toutes informations utiles (évaluation aide alimentaire, niveaux des SNS et FNSA) sont disponibles pour la réunion annuelle (novembre de chaque année).</p>

INTRODUCTION

Au coeur de l'Afrique occidentale dans la boucle du Niger, le Burkina Faso se situe entre 9° 20' et 15° 5' de latitude Nord et les longitudes 2° 20' Est et 5° 3' Ouest. Limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, à l'Est par le Niger, il s'étend sur 625 km du Nord au Sud et sur 850 km de l'Est à l'Ouest. La superficie est de 274.200 km². La population est passée de 3.110.000 habitants en 1951 à 9.969.000 habitants en 1994 (secrétariat permanent des politiques céréalières, 1996) avec une densité de 32 habitants/km². Le taux de croissance est de 3,3% (rapport no 8761 Bur). C'est un pays faiblement urbanisé soit 2,4% de la population en 1990. La vitesse d'urbanisation se maintient autour de 4,6% l'an. Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou sont les principales villes du pays et constituent les points de migration rurale. Les régions de l'est et du nord sont quant à eux les points de départ les plus importants (OCDE/BAD/CILSS, 1994). Le Burkina Faso se trouve compris entre les isohyètes 300 mm et 1300 mm. La pluviométrie est décroissante du Sud au Nord et les parties Sud et Ouest sont les mieux arrosées et reçoivent 1000 à 1300 mm tandis que la partie Nord reçoit moins de 300 mm. C'est un pays qui a un climat de type soudanien qui alterne de deux saisons : une saison sèche et longue et une saison pluvieuse. Ainsi l'irrégularité des pluies et leur mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps entraînent des crises alimentaires pour les populations. La présente étude a pour objet de dégager les mécanismes de prévention et de gestion de ces crises.

CHAPITRE I : RAPPELS DES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES

1.1 DEFINITION DES CONCEPTS

Sécurité alimentaire: La sécurité alimentaire se définit comme l'accès permanent de tous à une alimentation suffisante pour mener une vie productive et rester en bonne santé (rapport de la banque mondiale sur la sécurité alimentaire, 1988)

crise: c'est une manifestation aigüe d'un trouble physique ou moral ou décisive dans l'évolution des choses (petit larousse 1987) c'est à dire une rupture d'équilibre entre la production et la consommation

Prévention des crises alimentaires : la prévention des crises peut être définie comme l'ensemble des mesures prises en vue d'éviter une rupture d'équilibre entre la production et la consommation.

Gestion des crises: c'est l'ensemble des services et des mécanismes mis en place pour faire face à la crise alimentaire.

1.2 ECONOMIE ET AGRICULTURE

La frange économiquement active est employée à 85% dans l'agriculture et l'élevage, 6,8 % dans les autres activités rurales, 4 % dans l'industrie et l'artisanat urbain et 4,2 % dans les services (SP/CPC,1996).

L'économie du burkina faso est essentiellement basée sur l'activité agricole, qui contribue à 40% du PIB. Les autres secteurs participants à la formation du PIB sont les mines, les industries et le secteur infomel, qui représentent 42% du marché urbain du travail et contribue pour plus de 30% à la formation du PIB. Le secteur informel est composé de petits détaillants de produits locaux ou importés, marchands ambulants, petits mécaniciens, menuisiers, cordonniers, tailleur etc. Entre 1985 et 1993, le PIB a enregistré une croissance annuelle de 3,5 %. Cette relative performance s'est faite en dents de scie et marque de larges fluctuations inter-annuelles.

Au plan national l' agriculture de subsistance occupe près de 90% des superficies emblavées et conduites en grande majorité par de petites exploitations traditionnelles allant de 5 à 6 ha en moyenne Les spéculations sont le mil, le sorgho, le maïs, le fonio, le manioc, les ignames et les patates douces.

La production

Les superficies emblavées en céréales ont augmenté de 73% entre 1984 /85 à 1994/95 alors que la production céréalier quant à elle augmentait de 144% sur la même période Durant cette même période, la production de céréales a plus que doublé pour le sorgho, le mil,et le riz, et plus que quadruplé pour le maïs. Le maïs constitue la culture la plus dynamique qui présente des marges de progression les plus importantes. Cependant il faut noter que cette progression se fait avec de fortes fluctuations inter-annuelles du fait des aléas climatiques. Ainsi la production de 1990-91 est retombée au niveau des années 1985-86 (1.500.000 tonnes) la production de 1995-96 est inférieur de 6% à celle de 1991-92 . On enregistre une campagne déficitaire tous les trois ou quatre ans. La production des autres cultures a subi un fort accroissement après 1984/85 et s'est stabilisée par la suite à une production moyenne d'environ 450.000 tonnes soit le double par rapport au niveau de production de 1984-85(arachide, niébé,voandzou, sésame, manioc, soja etc).

Tableau 1 Evolution en tonnes de la production nationale de céréales

Céréal es	84/8 5	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96
Sorgho	58780	815500	928700	699100	981200	991171	750500	1238300	1292100	1310431	1232431	1266156
Mil	585500	613200	545500	168100	776500	649326	449000	848500	783500	899197	831422	733704
Maïs	318900	138000	155800	22200	249800	256913	257900	315100	341300	270721	350315	212493
Riz	36700	50100	54300	5400	41841	12422	47800	38600	46700	53809	61009	84026
Fonio	81100	7100					12700	13600	13600	22555	16379	11610
	29100											
	6700											
total céréales	102360 0	1582800	1726500	1468200	2072800	1951673	1517900	2454900	2477900	2556713	2491556	2307989

SOURCE :DIAPER /DSAP /MARA

Données sociales

Les services sociaux sont toujours peu développés malgré les dépenses publiques de santé et d'éducation qui sont respectivement de 4 % et 2,3 % du revenu national brut. Le taux de scolarisation est de 34 % en dépit des efforts consentis. Le taux d'analphabétisme qui est de 85 % touche essentiellement le milieu rural. La situation est plus préoccupante chez les femmes malgré le rôle important qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire. Au Burkina Faso des inégalités persistent entre l'homme et la femme qui demeure subordonnée à l'homme et cette situation se traduit par :

- une inégalité d'accès aux vivres et aux ressources (terres, crédit, etc.)
- un partage inégal du pouvoir ;
- une inégalité d'accès et de participation de la femme à la définition des structures et politiques économiques ;
- une division sexuelle des tâches pour la femme, même en état de grossesse.

Outre ces inégalités et pesanteurs sociales, le pays est caractérisé par un taux de mortalité de 2,20 %, 16,7 % pour la mortalité infantile un taux de croissance naturelle de 3,3 %. La population doublera au cours des vingt prochaines années même si des efforts sont consentis pour réduire le taux de fécondité qui est actuellement de 6,5 %.

1.3 Situation alimentaire et nutritionnelle

Les céréales constituent la principale source d'apport calorique. La norme de consommation céréalière utilisée aujourd'hui est de 190 kg/tête et par an. Cependant, il existe une grande disparité de consommation céréalière car la part de la production autoconsommée est importante en milieu rural. L'évolution des

1960 à 2300 kilocalories aujourd’hui alors que la norme préconisée par l’OMS est de 2450 kilocalories par personne et par jour. Ce disponible demeure fortement lié aux aléas climatiques. Bien que l’élévage et ses dérivés constituent la seconde source de l’exploitation agricole, la consommation des protéines d’origines animales reste faible surtout en milieu rural. La consommation de viande est estimée à 5-7 kg par personne et par an et celle du poisson à 1,5kg par personne et par an . Des sources de protéines d’origines végétales contribuent à réduire la carence protéino-énergétique observée au sein des populations surtout au niveau de la frange la plus jeune où le taux de mortalité est estimée à 134 pour 1000. Les déficits nutritionnels sont plus accentués au niveau des couches pauvres à bas salaire. Le taux de malnutrition varie selon l’année et la saison. Il est très aigu en début de saison des pluies (mai) lorsque la demande est grande alors que les stocks alimentaires sont au plus bas niveau. La malnutrition touche 30 à 50 % des enfants de moins de 5 ans et 5% seraient affectés par la malnutrition sévère(Banque Mondiale,1992). La malnutrition parmi les femmes enceintes est aussi élevée avec pour conséquence 12% des enfants à la naissance pesant moins de 2,5 KG. Elle touche davantage le milieu rural où la grande majorité de la population vit dans des zones écologiquement fragiles avec des systèmes de production rudimentaires et de surcroît tributaires aux aléas climatiques. Des disparités existent. Les plus forts taux de malnutrition se situent dans les zones où l’agriculture représente la principale source de revenus et où la production a été particulièrement mauvaise l’année précédente. On observe en moyenne les taux de manutrition suivants:

- 53% des enfants de moins de cinq ans dans la région ouest souffrent d'une forme de sous- nutrition ou d'une autre,
- 63% dans la région du centre,
- 77% dans la région est,
- 57 % dans les régions du nord-ouest et sahel (FAO et MARA).

Les budgets des ménages alloués à l’alimentation s’élèvent à 46,2% pour les ménages ruraux et à 52,3% pour les ménages urbains. Selon une étude sur la structure de la consommation urbaine, on établit que la part des dépenses d’alimentation dans le budget total varie de 59,4% pour les ménages riches à 74,4% pour les ménages pauvres(Sawadogo,1989)

TABLEAU 1 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE AU BURKINA FASO

	1961/63	1971/73	1981/83	1985	1987
Calories kcal/personne/jour	1747,1	1668,4	1794,1	1918,2	2031,4
Pourcentage provenant de :					
- Céréales	66,6	69,4	66,7	66,6	67,4
- Racines et tubercules	2,5	2,5	2,6	2,3	1,7
- Sucre et miel	1,2	1,5	2,3	2,6	1,9
- Légumineuses, noix et oléagineux	20,6	16,2	15,4	15,9	16,2
- Fruits, légumes	0,8	0,8	0,9	1,0	0,9
- Viandes, oeufs, laits, poissons	3,9	4,4	4,6	4,6	4,6
- Huiles, graisses	1,7	2,1	4,4	4,9	4,7
- Divers	2,7	2,6	2,9	2,5	2,6

Source : Données compilées par la division des politiques alimentaires et de la nutritionA (FAO ESN, aperçu nutritionnel au Burkina Faso 1990).

1.4 Les causes de l'insécurité alimentaire

Les causes de l'insécurité alimentaire sont essentiellement :

- ***La pauvreté***

Le bas niveau et la variabilité des revenus de la grande majorité de la population affectent la sécurité alimentaire des ménages aussi bien en termes de quantité que de qualité nutritionnelle. Dans les zones urbaines, les 2/3 des budgets sont consacrés aux dépenses d'alimentation.

- ***La dégradation de l'environnement***

L'écosystème du pays est fragile en raison des aléas climatiques et des pratiques culturelles qui affectent considérablement le potentiel physique.

- ***La croissance démographique***

Le Burkina Faso est déjà l'un des pays les plus peuplés du Sahel. Avec une densité de 32 habitants/km², les besoins alimentaires ont augmenté plus rapidement que la production alimentaire.

- ***L'ignorance***

Elle est caractérisée par le faible taux de scolarisation et l'insuffisance de la formation des producteurs qui ont conduit à la non diversification des productions et à la conservation des habitudes alimentaires.

- ***La vulnérabilité des systèmes de production***

Les activités des populations rurales sont tributaires des conditions pédoclimatiques. L'existence de pénurie ou de poches de pénurie est due essentiellement à la vulnérabilité des systèmes de production dont dépendent les revenus de ces populations.

1.5 LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'agriculture est tributaire des conditions pédo-climatiques défavorables. Elle est dominée par la petite exploitation familiale de 3 à 6 ha avec 3 à 5 actifs agricoles. C'est une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, maïs, mil) qui occupent 88 % des superficies cultivées annuellement. Malgré la pauvreté des sols et la sévérité du climat, on utilise peu d'engrais. On estime à 8.900.000 ha de terres agricoles. La production céréalier hormis le riz est de 2 à 2,5 millions de tonnes par an. D'une façon générale, la production céréalier est très variable d'une année à l'autre.

TABLEAU 3 : BILAN CEREALIER :
EVOLUTION DE LA PRODUCTION CEREALIERE ET DE LA CONSOMMATION

Années	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96
Population	7292716	8497829	8643675	8831979	8939132	9209665	9461976	9715560	9986644	10242809	10557050
Productions (tonnes) disponibles	1337089	1511285	1301551	1770642	1660082	1274870	2086665	2091610	2173215	2090658	1936588
Besoins/Demande	1385616	1614588	1642298	1678076	1698435	1749836	1797775	1845956	1897462	1986825	2005840
Excédent (+) Déficit (-)	+48527	-103303	-340747	+92566	-38353	-474966	288890	245654	275752	103833	-69252
Taux de couverture	96 %	94 %	79 %	106 %	98 %	73 %	116 %	113 %	115 %	100 %	97 %

SOURCE :DSAP / MARA

La notion de disponibilité alimentaire au Burkina Faso fait appel à des données sur les productions, les stocks, les importations (y compris les aides alimentaires) et les exportations.

Besoins de consommation évalués sur la base de 190 kg/personne/an.

L'un des problèmes majeurs que connaît le Burkina Faso est la grande variabilité de la pluviométrie, voire de la production céréalière. Le pays enregistre non seulement un déficit chronique céréalier, mais aussi la population croît exponentiellement. Pour y faire face, le Burkina Faso a recours à l'aide alimentaire et aux importations (cf. tableau 3).

TABLEAU 5 : BILANS CERÉALIERS NATIONAUX DE 1988-89 à 1995-96

en milliers de tonnes	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	Moyenne 1987/1995
Population	8472000	8699 000	8932 000	9171 000	9417 000	9652 000	9986 644	10270 773	10557 050	9585 683
RESSOURCES	0,13	0,16	0,16	0,15	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
Production brute	1468	2101	1952	1518	2455	2477	2557	2492	2308	2232
Production disponible	1275	1774	1646	1276	2075	2092	2160	2100	1937	1882
Stocks initiaux	101	40	279	195	117	165	122	143	128	133
Stocks payens	101	40	82	95	51	72	-	89	86	79
Autres stocks	171	120	125	216	189	139	134	126	121	146
Importations Commerciales	171	96	100	127	145	117	108	102	100	112
Aides alimentaires	-	23	95	90	44	23	26	25	21	35
TTOTAL RESSOURCES	1547	1933	2050	1687	2382	2395	2417	2369	2186	2162
EMPLOIS										
Exportations	0	0	1							
Stocks finaux	40	279	195	1177	165	122	143	128	83	0
stocks payens		197	100	66	92	-	89	86	139	139
Autres stocks	40	82	95	51	72	-	54	42	83	79
TOTAL EMPLOIS	40	279	196	117	167	122	143	128	-	60
consommation apparente TOTAL	1507	1654	1854	1570	2214	2273	2274	2241	2103	2023
CONSO APPARENTE PER CAPITA EN KG	178	190	208	171	235	236	228	218	199	211
NORME	190	190	190	190	190	190	190	190	190	190
Ecart par rapport à la norme	-12	0	18	-19	45	46	38	28	9	21

SOURCE: DIAPER

Pour les dix prochaines années à venir, la production céréalière supplémentaire serait de 750.000 tonnes en 2005. La couverture des besoins alimentaires nécessiterait des extensions de surfaces importantes en cultures pluviales de l'ordre de 600.000 à 900.000 ha. En ce qui concerne le riz, une satisfaction des besoins par la production exigerait 75.000 ha supplémentaires irrigués. Le Burkina Faso est confronté à un déficit rizicole qui sera accentué au cours de cette même période. Il devra avoir recours aux importations et aux aides alimentaires.

1.6 IMPORTATIONS - AIDES ALIMENTAIRES ET COMMERCE

Les échanges se font surtout sous forme de commerce local, d'importations commerciales et aides alimentaires. Le commerce local se pratique entre les différentes zones et localités du pays.

Il est caractérisé par :

- un flux allant des zones excédentaires (Ouest, Sud) vers les zones déficitaires (Nord et Centre) et les autres centres ;
- un volume commercialisé de céréales variant entre 350.000 et 400.000 tonnes en année de bonne production et 100.000 tonnes en année de mauvaise récolte.

1.6.1 Les importations commerciales

Les importations sous forme commerciale concernent le riz et le blé. Les quantités importées sont passées de 60.000 tonnes en 1980/1981 à 100.000 tonnes en 1990 dans une proportion respective de 20.000 - 30.000 tonnes pour le blé et 90.000 - 100.000 tonnes pour le riz.

Ces importations sont considérées comme des compléments nécessaires à l'alimentation des burkinabè à cause de l'urbanisation et du changement des habitudes alimentaires.

1.6.2 Commercialisation des céréales locales

Le mil, le sorgho et le maïs sont principalement autoconsommées par les producteurs agricoles. La commercialisation des surplus des zones excédentaires est assurée par le secteur privé. Le riz est commercialisé par des groupements de commerçants ou détaillants. Les importations de riz contrôlées par le secteur privé avant 1985 sont aujourd'hui gérées par la Caisse Générale de Péréquation (160.000 tonnes). La production de riz ne couvre que 20 % des besoins alimentaires. Le blé importé est contrôlé par les Grands Moulins du Burkina qui se chargent de sa transformation et de l'approvisionnement du marché domestique. Ces dernières années, les importations se sont élevées en moyenne à 360.000 tonnes.

1.6.3 Capacité et localisation de stockage céréalier

La quantité de céréales stockée par les exportateurs privés (individuels) est estimée à 240.000 tonnes après une bonne campagne et 120.000 tonnes après une mauvaise campagne. Les banques de céréales sont gérées par les groupements paysans. Elles ont une capacité de 45.000 tonnes et assurent l'écoulement et l'approvisionnement des régions d'implantation. Les stocks commerciaux sont estimés à 57.000 tonnes et détenus pour la plupart dans les grands centres urbains. La capacité de stockage de la SONAGESS s'élève à 110.000 tonnes avec un stock de sécurité de 35.000 tonnes en stock physique et 25.000 tonnes en stock financier.

1.7 AIDES ALIMENTAIRES ET TENDANCES

L'aide alimentaire totale au Burkina Faso durant ces dix dernières années atteind un maximum de 90.000 tonnes en 1990/91 contre un minimum de 33.000 tonnes en 1994/95 mettant ainsi en relief la variabilité de la production céréalière et les caractéristiques climatiques. Le tonnage moyen de l'aide oscille entre 30.000 et 40.000 tonnes en année normale, comme l'indique le tableau ci-dessous

**TABLEAU 4 : EVOLUTION SUR DIX ANS DE FLUX D'AIDE
ALIMENTAIRE EN TONNES PAR CATEGORIE**

année Oct/Nov	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95
Urgence	9424	782	17464	274	0	9,680	422	883	0	2136
Projet	45319	33122	28903	30841	37537	56063	47729	35976	30698	42333
Pro- gramme	29191	4523	8158	5876	1636	23600	8300	2166	2110	2291
Total	83934	38427	54525	36991	39173	89523	57651	39025	32808	46760

Source : Interfais The Food Aid Monitor, Nov 1995

La réorganisation et la réaffectation géographique du stock national de sécurité ont permis l'exploitation des infrastructures de l'ex-OFNACER et créer quatre (4) centres régionaux. Ces centres permettent ainsi d'organiser l'approvisionnement en céréales des zones déficitaires par la collecte et par la conservation des aides alimentaires. La capacité de stockage de ces centres est de 27.000 tonnes (Ouagadougou 6000 tonnes, Bobo-Dioulasso 7.000 tonnes, Fada N'Gourma 6.000 tonnes et Déougou 8.000 tonnes).

La création de la SONAGESS a permis d'augmenter les capacités de stockage à 110.000 tonnes avec un stock disponible permanent de 35.000 tonnes de céréales et l'équivalent de 25.000 tonnes sous forme de disponibilité financière gérée par le FODEC.

1.8 PROFIL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les provinces productrices de céréales sont d'abord de l'Ouest. La Kossi, 204.268 tonnes (8 % de la production nationale), le Mouhoun ,167.582 tonnes (7 %) et du Houet 160.014 tonnes (6 %). Ces trois provinces à elles seules contribuent pour 21 % de la production nationale qui est de 2.556.714 tonnes durant la campagne 1993-1994. Elles sont suivies par le Boulgou (141.107 tonnes), la Sissili (116.807 tonnes), la Gnagna (113823 tonnes) et le Boulkiemdé (103.155 tonnes), ailleurs la production céréalière est de 100.000 tonnes. Les excédents réalisés par ces provinces sont soit collectés par les structures publiques ou privées pour la constitution de stock de sécurité ou par les commerçants qui approvisionnent les zones chroniquement déficitaires.

1.9 VULNERABILITE DU BURKINA FASO AUX CHOCS

La dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des sols menacent considérablement le potentiel physique, la croissance démographique s'accélère et la pauvreté se fait sentir partout. A tout cela s'ajoutent les aléas climatiques dont le rôle est prépondérant dans la production céréalière. On estime à plus de 4 millions de personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit d'une insécurité transitoire, mais 20 % des Burkinabè ; des femmes et des enfants pour la plupart confrontés à l'insécurité alimentaire chronique.

D'autres événements indirectement liés au climat peuvent avoir à l'échelle régionale une influence importante : une invasion de prédateurs ou une inondation. Les conflits dans les pays limitrophes ont entraîné un exode des populations vers le Burkina Faso confronté à une indisponibilité de vivres, il a fait recours à l'aide internationale

1.10. POPULATIONS SOUFFRANT DE CRISES ALIMENTAIRES

Au Burkina Faso, le nombre de repas moyen est de deux (2) et beaucoup de ménages éprouves d'énormes difficultés à les assurer. Selon une estimation de la Banque Mondiale en 1989, 4,8 millions de personnes (53 %) étaient en risque de ne pas manger à leur faim, 4.2 millions (4,7 %) vivent dans l'insécurité alimentaire, 1,7 million (19 %) souffrent d'une insécurité alimentaire chronique et 2,5 millions (28 %) sont dans une insécurité passagère. Les zones du pays les plus vulnérables sont le Sahel et le Plateau central où vit plus de la moitié de la population burkinabè. Les provinces qui subissent les effets de la sécheresse chroniques sont : le Yatenga, le Soum, l'Oudalan et le Séno. Selon un rapport N° 8761 Bur de la Banque Mondiale du 22 juin 1990 sur la sécurité alimentaire au Burkina Faso, il existe huit (8) principales catégories de la population touchées par l'insécurité alimentaire :

- 1°/ Les femmes (épouses jeunes, polygames, veuves, femmes handicapées) ;

2°/ Les enfants de moins de cinq (5) ans ;

- 3°/ Les nouveaux immigrants des villes ;
- 4°/ Les travailleurs du secteur urbain touchant des bas salaires ;
- 5°/ Les ménages ayant peu de terre et de bétail dont le pouvoir d'achat provenant de la vente du bétail est faible ;
- 6°/ Les ménages tributaires d'une seule source de revenus ;
- 7°/ Les ménages émigrants des zones de forte densité de population, qui sont tributaires des communautés d'accueil pour les droits à l'utilisation des terres ;
- 8°/ Les handicapés et les invalides qui ne peuvent exercer d'activités.

TABLEAU 6 : POPULATIONS EXPOSEES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE

N° ordre	BURKINA FASO : POPULATIONS RURALES VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE (HABITANTS)			
	PROVINCES	HAUTEMENT VULNERABLES	MODEREMENT VULNERABLES	TOTAL
01	SOUM	61.000	72.000	133.000
02	OUDALAN	32.000	57.000	89.000
03	SENO	81.000	96.000	177.000
04	NAMENTENGA	42.000	49.000	91.000
05	SANGUIE	41.000	48.000	89.000
06	BAM	31.000	37.000	68.000
07	YATENGA	111.000	130.000	241.000
08	GNAGNA		110.000	110.000
09	SANMATENGA		120.000	120.000
10	BOULGOU		160.000	160.000
11	BAZEGA		120.000	120.000
12	TAPOA		60.000	60.000
13	AUTRES CENTRES URBAINS		42.000	42.000
TOTAL		399.000	1.101.000	1.500.000

Source : FEWS/Burkina - juillet 1996

1.11. LES PROBLÈMES SPECIFIQUES RENCONTRES PAR LES POPULATIONS VULNERABLES

Au nombre des problèmes que vivent les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire, on peut citer notamment :

- le problème foncier (difficulté d'accès à la terre) ;
- l'insuffisance de production et d'indisponibilité céréalière ;
- l'insuffisance et/ou la fragilité des sources de revenus ;
- les pesanteurs socio-culturelles qui pèsent lourdement sur les femmes;
- les conditions sanitaires précaires ;
- les conditions pédoclimatiques défavorables et la dégradation des ressources naturelles.

Ces populations, en dépit des difficultés rencontrées (sous-alimentation, malnutrition, etc.) développent les stratégies suivantes :

- la restauration des ressources naturelles en vue d'accroître la production ;
- la diversification des sources de revenus pour plus d'accès à l'alimentation ;
- l'amélioration des conditions sanitaires.

Des initiatives diverses et des efforts de survie sont développés pour les différentes couches vulnérables mais des obstacles importants demeurent :

- le prix élevé des denrées alimentaires qui ne cesse de croître quotidiennement ;
- l'inaccessibilité des femmes à la terre et aux moyens de production ;
- les dépenses excessives d'énergie des femmes dans les corvées domestiques ;
- l'insuffisance pluviométrique et la dégradation des ressources naturelles conduisant à des mouvements de population.

CHAPITRE II : DESCRIPTION ET ANALYSE DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES.

Au cours de la dernière décennie, le Burkina Faso a dû faire face aux effets de trois grandes sécheresses, en 1973/1974, 1983-1984 et 1990-1991 ayant occasionné des crises alimentaires aiguës et de grande ampleur. Des aides alimentaires d'urgence ont été nécessaires pour approvisionner les zones sinistrées.

Compte tenu de l'importance de ces problèmes et de la nécessité de leur trouver des solutions efficaces et durables, le Gouvernement a inscrit le renforcement de la sécurité alimentaire comme l'un des objectifs prioritaires de la politique de restructuration de l'économie nationale à travers un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et une Lettre de Politique de Développement Agricole.

Les objectifs poursuivis sont :

- assurer la sécurité alimentaire par l'augmentation des productions agricoles à travers des actions vigoureuses de modernisation et de diversification de la production ;
- assurer l'ajustement de l'offre et de la demande en céréales pour que le bilan soit équilibré ;

La réalisation d'un tel objectif a conduit les autorités à la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent.

2.1 CADRE INSTITUTIONNEL

Conçu et organisé pour soutenir un développement durable de la politique céréalière comme base essentielle de la sécurité alimentaire nationale, le cadre institutionnel prend très largement en compte la prévention et la gestion des crises alimentaires. Le cadre institutionnel comprend des organismes de sécurité alimentaire et d'urgence.

2.1.1 Les organismes étatiques

La fonction "décision" est assumée par le Gouvernement qui a la latitude de prendre des dispositions exceptionnelles en cas de crises alimentaires aiguës. En période normale, il définit et oriente la politique céréalière et la sécurité alimentaire.

Le Comité ministériel du Programme d'Ajustement Structurel et le Comité Interministériel du PASA sont chargés de la réflexion, de la concertation, de l'analyse et de la proposition dans la gestion globale de la politique céréalière.

2.1.1.1 Comité de réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CR/SPC)

Ce comité regroupe les représentants de l'Etat (CM/PAS, CI/PASA), les partenaires de coopération de la filière céréalière, les opérateurs économiques privés et les ONG.

Il faut signaler qu'il s'agit d'un cadre du dispositif de pilotage de la politique céréalière qui assure la concertation, la réflexion, l'analyse, la proposition et la coordination.

2.2. STRUCTURES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES.

Outre le Comité Ministériel et le Comité Interministériel du Programme d'Ajustement Structurel qui orientent, coordonnent et assurent le suivi et la mise en oeuvre de la nouvelle politique céréalière, il existe plusieurs instances et organismes étatiques et privés qui interviennent ou ont un rôle important en matière de sécurité alimentaire.

On distingue des structures de prévention et d'urgence.

2.2.1 Le secteur public

2.2.1.1 Le Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CRSPC)

Créé par voie de convention passée entre les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds du plan céréalier, le CRSPC compte en son sein outre les parties prenantes à la convention, les professionnels du secteur privé et les ONG. Il a tenu sa première réunion le 24 mars 1995.

Le CRSPC détient des prérogatives très larges en matière de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des programmes de politique céréalière. C'est un cadre de concertation entre tous les acteurs de la filière.

2.2.1.2 Le Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique Céréalière (SP/CPC)

Créé par arrêté N° 92-05 du 20 janvier 1993 et placé sous l'autorité du Président Interministériel du PASA, il est particulièrement chargé de :

- préparer et exécuter les décisions du CRSPC ;
- exploiter et diffuser l'information par décision ;

- préparer et exécuter les décisions du CRSPC ;
- exploiter et diffuser l'information par décision ;
- proposer des mesures de gestion des situations d'urgence ;
- suivre et évaluer les actions engagées ;
- et coordonner et animer le cadre de concertation.

2.2.1.3 La Direction des Statistiques Agro-Pastorales (DSAP)

Structure du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, la DSAP est chargée de fournir les bilans céréaliers prévisionnels et définitifs des campagnes agricoles. Ces bilans indiquent les surfaces cultivées et les productions attendues ou obtenues par province et par Centre Régional de Production Agro-Pastorale.

A l'analyse, ces informations sont trop globales et peu fiables pour permettre de bien cibler les localités à risques alimentaires et les populations effectivement touchées, d'évaluer avec précision l'ampleur des secours requis et pour servir de base définitive à l'élaboration de plans d'intervention d'urgence pouvant répondre aux besoins réels des groupes vulnérables.

De plus, les seules informations sur les récoltes ne suffisent pas à elles seules pour évaluer avec précision les actions d'urgence à entreprendre. Elles doivent être compilées avec d'autres informations notamment sur la situation alimentaire des groupes vulnérables, l'évolution des stocks céréaliers, les flux commerciaux, les prix, le pouvoir d'achat des groupes cibles, etc.

A l'état actuel des choses, la DSAP n'est pas à mesure de fournir les informations nécessaires à une planification précise des interventions alimentaires d'urgence.

2.2.1.4 Le Comité de Coordination de l'Information pour la Sécurité Alimentaire (CCI)

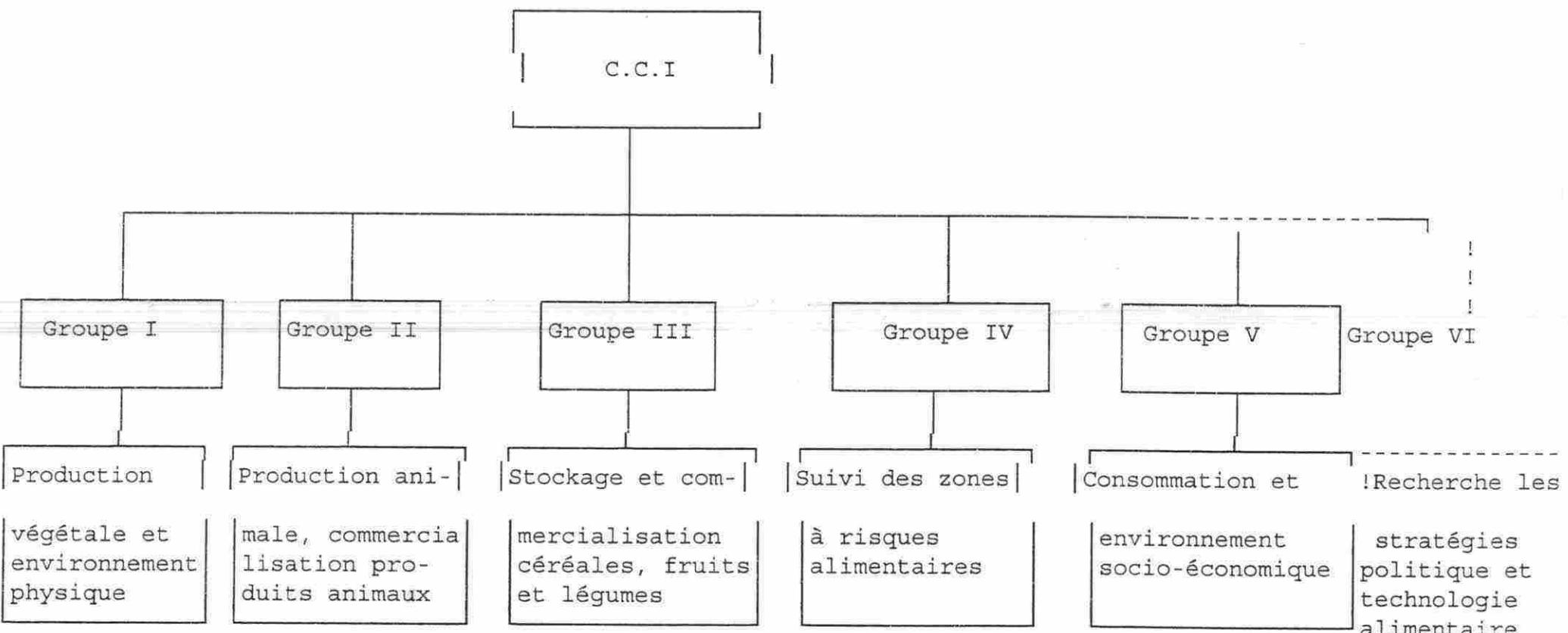
Le CCI est placé au sein de la Direction des Statistiques Agro-pastorales. Son mandat est de rassembler et d'analyser les informations des différentes sources nécessaires à la connaissance de la situation alimentaire et à l'évaluation des plans d'intervention d'urgence.

Son organisation prévoit la mise en place de six groupes spécifiques avec des chefs de file chargés de leur animation ;ces groupes sont chargés de la collecte d'information, chacun dans son domaine de compétences.

Il reste toutefois que l'efficacité d'un tel comité est conditionnée par le choix et l'analyse des informations à recueillir, leur fiabilité, la qualité de leur traitement, leur présentation finale, la rapidité et la célérité avec lesquelles elles seront mises à la

disposition des utilisateurs et notamment des décideurs. Dans ces domaines, beaucoup d'améliorations sont attendues. De même, la position hiérarchique du Comité et sa double tutelle (DSAP et SP/CPC) ne militent guère à la rapidité de mise à disposition de l'information.

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU COMITE DE COORDINATION DE L'INFORMATION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (CCI)



2.2.1.5 Le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)

Créé par décret N° 93-069/PRES/SASF du 5 mars 1993, le CONASUR a remplacé la Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES) elle-même créée par décret N° 83-330/PRES/MDR du 31 décembre 1983 et modifié par décret N° 85-295/PRES/MEFSM du 3 juin 1985.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, le CONASUR est un comité interministériel composé d'une quinzaine de départements ministériels, d'institutions étatiques et d'ONG dont la mission principale est d'élaborer un plan national de secours d'urgence et d'en assurer sa mise en oeuvre.

Outre ce mandat de planification préalable des secours, le CONASUR est également chargé de :

- gérer les opérations de secours d'urgence
- animer les comités provinciaux, départementaux et villageois de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- former le personnel à la prévention et à la gestion des programmes de secours ;
- planifier et évaluer les programmes de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- informer et sensibiliser les populations sur les attitudes et comportements à observer en cas de catastrophe.

Le CONASUR est doté d'un Secrétariat Permanent avec un effectif réduit assurant les fonctions de coordination des opérations de secours, de planification et d'évaluation, d'organisation des opérations, de soutien et de logistique.

Dans son état actuel, le SP/CONASUR dispose de moyens très limités qui ne lui permettent pas de jouer pleinement et efficacement son rôle. De plus, une insuffisance de l'identification des zones et populations sinistrées ou à risques, une insuffisance de coordination des actions liées à la multiplicité des acteurs et un manque de cadre permanent de concertation entre le Gouvernement et les partenaires sont déterminants dans la bonne conduite des opérations de secours d'urgence.

2.2.1.6 La Caisse Générale de Péréquation des Prix des Produits et Marchandises de Grande Consommation (C.G.P.)

Elle est chargée de l'approvisionnement du marché national en riz par voie d'importations commerciales. Jusqu'à une période récente, elle en assurait la péréquation.

2.2.1.5 Le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)

Créé par décret N° 93-069/PRES/SASF du 5 mars 1993, le CONASUR a remplacé la Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES) elle-même créée par décret N° 83-330/PRES/MDR du 31 décembre 1983 et modifié par décret N° 85-295/PRES/MEFSM du 3 juin 1985.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, le CONASUR est un comité interministériel composé d'une quinzaine de départements ministériels, d'institutions étatiques et d'ONG dont la mission principale est d'élaborer un plan national de secours d'urgence et d'en assurer sa mise en oeuvre.

Outre ce mandat de planification préalable des secours, le CONASUR est également chargé de :

- gérer les opérations de secours d'urgence
- animer les comités provinciaux, départementaux et villageois de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- former le personnel à la prévention et à la gestion des programmes de secours ;
- planifier et évaluer les programmes de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- informer et sensibiliser les populations sur les attitudes et comportements à observer en cas de catastrophe.

Le CONASUR est doté d'un Secrétariat Permanent avec un effectif réduit assurant les fonctions de coordination des opérations de secours, de planification et d'évaluation, d'organisation des opérations, de soutien et de logistique.

Dans son état actuel, le SP/CONASUR dispose de moyens très limités qui ne lui permettent pas de jouer pleinement et efficacement son rôle. De plus, une insuffisance de l'identification des zones et populations sinistrées ou à risques, une insuffisance de coordination des actions liées à la multiplicité des acteurs et un manque de cadre permanent de concertation entre le Gouvernement et les partenaires sont déterminants dans la bonne conduite des opérations de secours d'urgence.

2.2.1.6 La Caisse Générale de Péréquation des Prix des Produits et Marchandises de Grande Consommation (C.G.P)

Elle est chargée de l'approvisionnement du marché national en riz par voie d'importations commerciales. Jusqu'à une période récente, elle en assurait la péréquation.

En octobre 1994, un Conseil des Ministres limitait les activités de la CGP à l'importation, au stockage et à la vente en gros du riz. Et dans le cadre de la libéralisation progressive, le document cadre de politique économique (D.C.P.E.) édictait des quotas d'importations du riz à compter de fin mars 1996 selon les proportions suivantes :

- 60.000 tonnes pour la CGP
- 28.000 tonnes pour les opérateurs économiques ayant l'agrément d'importation

De plus, les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du D.C.P.E. 1996-1998 mentionnent notamment :

- la suppression du monopole d'importation du riz ainsi que l'avis d'agrément pour l'importation du riz ;
- la libéralisation du prix du riz et la suppression de la péréquation transport sur le riz ;
- la suppression des prix administrés et la péréquation transport sur le paddy ;
- le processus de privatisation de la convention de cession de la SONACOR à finaliser.

De 1990 à 1995, le volume d'importations de riz réalisé par la CGP se chiffre à 447.534,61 tonnes réparties comme suit :

1990 :	86.542 T 0126
1991 :	89.888 T 173
1992 :	80.682 T 520
1993 :	87.087 T 850
1994 :	40.093 T 785
1995 :	63.060 T

2.2.1.7 Le Secrétariat permanent aux aides du PAM

Le Secrétariat Permanent aux Aides du Programme Alimentaire Mondial (SP/PAM) est une structure légère sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Il est chargé de la gestion des aides du PAM surtout celles destinées aux projets de développement (food for work) qu'il exécute en collaboration avec des partenaires sur le terrain(services décentralisés de l'état, FEER, Projets, ONG...). Les produits alimentaires distribués concernent essentiellement de la farine de maïs enrichie au soja, du sorgho(local,US), du mil , du riz , du haricot, de l'huile végétale, des conserves de viande et de poisson, et du lait en poudre (jusqu'en 1991).

Il est important de noter qu'en cas de crises alimentaires, le programme régulier(food for work ou vivres contre travail) met un accent particulier dans les

zones les plus touchées. Par ailleurs, sur accord gouvernement/PAM, une partie des produits livrés peut être utilisée aux fins de secours d'urgence. Ces produits sont normalement remboursés aux projets de développement par le PAM. .

Bien que participant directement par leurs activités à la sécurité alimentaire nationale, la Caisse Générale de Péréquation et le SP / PAM ne sont pas intégrés dans le dispositif de pilotage de la politique céréalière.

2.2.2 Le secteur Parapublic de prévention des crises alimentaires

Au titre de ce secteur, deux organismes retiennent l'attention : la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité et le Comité Paritaire de Gestion.

2.2.2.1 La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité (SONAGESS)

La SONAGESS succède à l'OFNACER. Elle est une société d'Etat gérée par un Conseil d'Administration et placée sous le régime d'un contrat-plan Etat/SONAGESS.

Elle a pour mandat :

- le maintien du SNS en bon état ;
- le stockage et le déstockage des céréales ordonné par le CRSPC dans le cadre soit des "rotations techniques", soit des prélèvements suite à des situations d'urgence dûment déclarées par le Gouvernement ;
- la diffusion des prix des céréales sur les principaux marchés urbains et ruraux par le biais du systèmes d'information sur le marché (SIM).

2.2.2.2 Le Comité Paritaire de Gestion (C.P.G.)

Le CPG est une émanation du CRSPC mis en place par convention.

Il est notamment chargé de :

- la mobilisation, les décaissements et le renouvellement du fonds l'administration et la gestion du Fonds de Développement Céréalière (FODEC) ;
- l'autorisation de constitution et de la reconstitution du SNS (physique et financier) ;
- l'autorisation du financement des opérations de secours d'urgence ;
- le suivi et le contrôle technico-financiers des projets financés par le FODEC.

2.2.3 Le secteur privé de prévention et de gestion des crises alimentaires

A l'exception des Grands Moulins du Burkina chargés de l'importation et de la transformation du blé, les acteurs privés sont nombreux mais peu organisés.

2.2.3.1 Les banques de céréales

Elles ont été implantées pendant et après la grande sécheresse de 1973-1974 par plusieurs donateurs d'aide alimentaire dont les ONG en particulier.

Deux fonctions principales leur sont dévolues :

- approvisionner les populations des zones sinistrées en aide alimentaire d'urgence ;
- stabiliser localement le marché des céréales locales et décentraliser le stockage.

Considérées à tort ou à raison comme première ligne de défense en cas de crises alimentaires, les banques de céréales n'ont pas donné les résultats escomptés pour deux raisons :

- le stockage décentralisé n'a pas été toujours accompagné par la mise en place d'un crédit décentralisé et approprié pour résoudre les problèmes de fonds de roulement et le besoin financier poussent les agriculteurs à brader leurs récoltes.
- les responsables n'ont pas toujours bénéficié de formation à la gestion (tenue de livres de stocks, magasinage, traitements etc).

En vérité, le système de banques de céréales pourrait jouer un rôle important en matière de sécurité alimentaire si le problème de financement des stocks trouve une solution adéquate et si les points de stockage étaient organisés en réseaux permettant des échanges entre eux à différentes échelles (zones excédentaires et zones déficitaires).

Bien que les banques de céréales représentent une première ligne de défense en matière d'insécurité alimentaire, leur dispersion, leurs faibles capacités financières et partant leurs stocks ne permettent pas une intervention d'urgence de grande portée. Mais étant implantées sur le terrain, les banques de céréales demeurent les premiers moyens de secours d'urgence en cas de crises alimentaires.

2.2.3.2 Les opérateurs économiques privés

Les opérateurs économiques privés nationaux, en particulier les commerçants

céréaliers au nombre de 344 répartis dans les trente provinces du pays ne sont pas suffisamment mobilisés et organisés malgré leurs capacités potentielles d'intervention.

Leur dispersion et leur faible organisation constituent un handicap pour canaliser leurs actions en faveur d'une plus grande participation à l'objectif de sécurité alimentaire.

Il faut également noter que ces acteurs interviennent dans tous les domaines aussi divers tels les transports, le commerce général... etc et ne disposent pas de structures propres au commerce des céréales. Le regroupement de ceux-ci en acteurs professionnels de la filière constituerait un avantage majeur.

2.2.3.3 Les autres opérateurs et organismes

Il s'agit ici des ONG caritatives et des organismes de coopération bilatérale et multilatérale.

Les ONG implantées sur le terrain sont nombreuses. Elles sont d'ailleurs, la plupart du temps, les premiers acteurs à intervenir en cas de crises alimentaires. Elles constatent la dégradation de la situation alimentaire et disposent des premiers secours d'urgence et organisent les populations sinistrées aux actions de distributions de vivres venant de leurs directions centrales ou de leurs sièges installés à l'extérieur du pays.

Dans de nombreux cas, les initiatives se limitent généralement aux localités situées dans leur zone d'intervention et aux populations encadrées.

Au Burkina Faso, les ONG intervenant dans le cadre de la sécurité alimentaire sont entre autres l'Office de Développement des Eglises, la Fédération des Unions de Groupements NAAM, Afrique Verte, le CIDR, ACORD, le CRS/CATHWEL, la CARITAS Burkinabè, la Croix-Rouge Burkinabè etc.

A côté de ces ONG nationales, on peut également citer les groupements villageois ou les Unions de Groupements qui jouent un rôle important en matière d'approvisionnements alimentaires au niveau des zones à risques.

Ce sont :

- Union des Groupements Villageois d'Aribinda (UGVA)
- Union des Groupements Villageois de Gorgadji (UGVG)
- Union des Groupements Villageois d'Ouladan (UGVO)
- Association pour le Développement de la région de Kaya (ADRK)
- PEDI
- Fédération des Groupements NAAM (FUGN-Ouahigouya).

Au titre d'organismes, il faut entendre la communauté internationale comprenant les Agences du Systèmes des Nations Unies (PAM - FAO- PNUD - UNICEF - OMM - OMS - HCR, etc), les agences multilatérales comme l'Union Européenne, les Agences bilatérales comme la France, la RFA, les Pays-Bas.

Au niveau sous-régional le CILSS et ses agences spécialisées Centre AGRHYMET de Niamey au Niger et l'Institut du Sahel à Bamako au Mali.

Toutes ces institutions se sont fortement impliquées dans la prévention et la gestion des crises alimentaires que le Burkina Faso a connues depuis les vingt dernières années.

2.3 MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

2.3.1 Fonds et stocks de sécurité publics et privés

2.3.1.1 Fonds et stocks de sécurité publics

Au titre des fonds et stocks de sécurité publics, il est aisément de retenir :

* Le Fonds de Développement Céréalier

Pure émanation du dispositif de pilotage de la politique céréalière, notamment le CRSPC, le FODEC mobilise ses ressources à partir des conventions bilatérales et multilatérales destinées à :

- financer le stock national de sécurité (stock physique) ;
- participer au financement du stock financier du SNS à hauteur de 25.000 T de céréales ;
- financer les coûts de distribution des secours d'urgence en cas de crises alimentaires ;
- financer les actions de promotion de la filière.

* La Caisse de Solidarité Nationale (CSN)

Les ressources de la CSN proviennent de contributions volontaires dans un esprit de solidarité. La caisse a participé à l'acquisition des stocks céréaliers et aux financements des coûts de distributions en faveur des sinistrés de catastrophes.

Bien que la gestion des fonds soit confiée à un Conseil de Gestion, le Gouvernement peut, en cas d'urgence, décider d'autoriser le financement d'actions d'urgence de solidarité.

* Stocks publics de sécurité

Le niveau théorique actuel du stock national de sécurité est de 35.000 T de céréales.

La constitution et le suivi du SNS incombent à la SONAGESS qui en est à la fois dépositaire, gardienne et gestionnaire. Les sorties du stock physique s'effectuent sur décision du CRSPC.

2.3.1.2 Fonds et stocks de sécurité privés

Plusieurs organisations internationales, agences bilatérales et ONG ont prévu des fonds d'intervention dans les situations de crises alimentaires.

A titre d'exemples, on peut citer :

- Organismes internationaux : PNUD - PAM - FAO - UE, etc
- Agences bilatérales : France, Pays-Bas, RFA, etc
- ONG : ODE/FEME, CRS/CATHWEL etc.

En rappel, le volume d'assistance alimentaire d'urgence géré par les ONG pendant la sécheresse 1990/1991 représentait 32 % du volume total attribué par la Communauté Internationale au Burkina Faso.

2.3.1.3 Moyens logistiques disponibles

Les moyens logistiques (transport, stockage) constituent un maillon important de la chaîne d'approvisionnements alimentaires et notamment dans les opérations de secours d'urgence.

a) Moyens de transport public disponibles

Le CONASUR dispose d'un parc autonome de camions poids lourds affectés aux opérations de secours d'urgence. Il s'agit d'une dizaine de camions de 7 à 30 T de capacité et totalisent environ 160 T de charge utile.

Le secteur privé compte une flotte importante toujours sollicitée dans les interventions d'urgence. Le Parc privé, faut-il le mentionner est en voie d'essoufflement car les acquisitions de camions à l'état neuf se font rares depuis la dévaluation du francs CFA.

b) Moyens de stockage disponibles

La SONAGESS dispose de 110.000 tonnes de capacités de stockage héritées de l'OFNACER dont 35.000 T destinées au SNS et 27.000 tonnes pour la réception et le stockage de l'aide alimentaire.

c) Mode de concertation avec les donateurs

En cas de crises alimentaires de grande ampleur, plusieurs acteurs ayant un mandat différent interviennent à divers niveaux.

Et, comme la réussite d'une opération d'urgence requiert une bonne coordination et une meilleure concertation entre tous les intervenants pour une gestion rigoureuse et efficiente des ressources disponibles, le schéma de pilotage de la politique céréalière se réfère au Comité de réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière comme cadre permanent de concertation.

Ce Comité créé par le biais d'une convention multilatérale, faut-il le rappeler est constitué de l'Etat, des partenaires de coopération, des institutions consulaires (Conseil Economique et Social, Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat) et des opérateurs économiques. Ses compétences en matière de gestion des crises alimentaires couvrent les domaines aussi divers que le suivi de la situation, l'organisation et le financement des secours d'urgence, la coordination et la définition des mesures à prendre.

d) Système de suivi, de contrôle et d'inspection

Le cas de la crise alimentaire 1995/1996 est illustratif du système de suivi, de contrôle et d'inspection des opérations de secours d'urgence. A ce niveau, on constate :

- d'une part, un groupe composé des principaux acteurs (CONASUR, SONAGESS, SP/CPC et CCI) qui s'est chargé d'évaluer la situation alimentaire en mars 1996 et ensuite a assuré les opérations de suivi, de supervision et d'évaluation des interventions d'urgence en faveur des provinces sinistrées de la sécheresse.
- et d'autre part, la communauté des partenaires du plan céréalier qui a commis des experts pour assurer le suivi, le contrôle et l'inspection d'une opération d'aide alimentaire de 8.282 tonnes de céréales prélevées sur le stock national de sécurité.

A l'analyse, il faut retenir que cette situation ne reflète guère l'esprit de bonne concertation et coordination prôné au sein du Comité de réflexion et de Suivi de la Politique céréalière. Il faut simplement souhaiter à l'avenir qu'il puisse être mis en place au sein du CRSPC un comité restreint gouvernemental/donateurs chargé de

gérer les crises alimentaires dans un esprit de transparence et de compréhension réciproques.

2.4 DISPOSITIFS DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Le dispositif de mobilisation et de coordination de l'aide internationale a évolué avec la mise en place récente du dispositif de pilotage de la politique céréalière.

En prenant un exemple sur le cas de déficits céréaliers consécutifs à une pénurie alimentaire, le schéma de mobilisation et de coordination de l'aide alimentaire se présente comme suit :

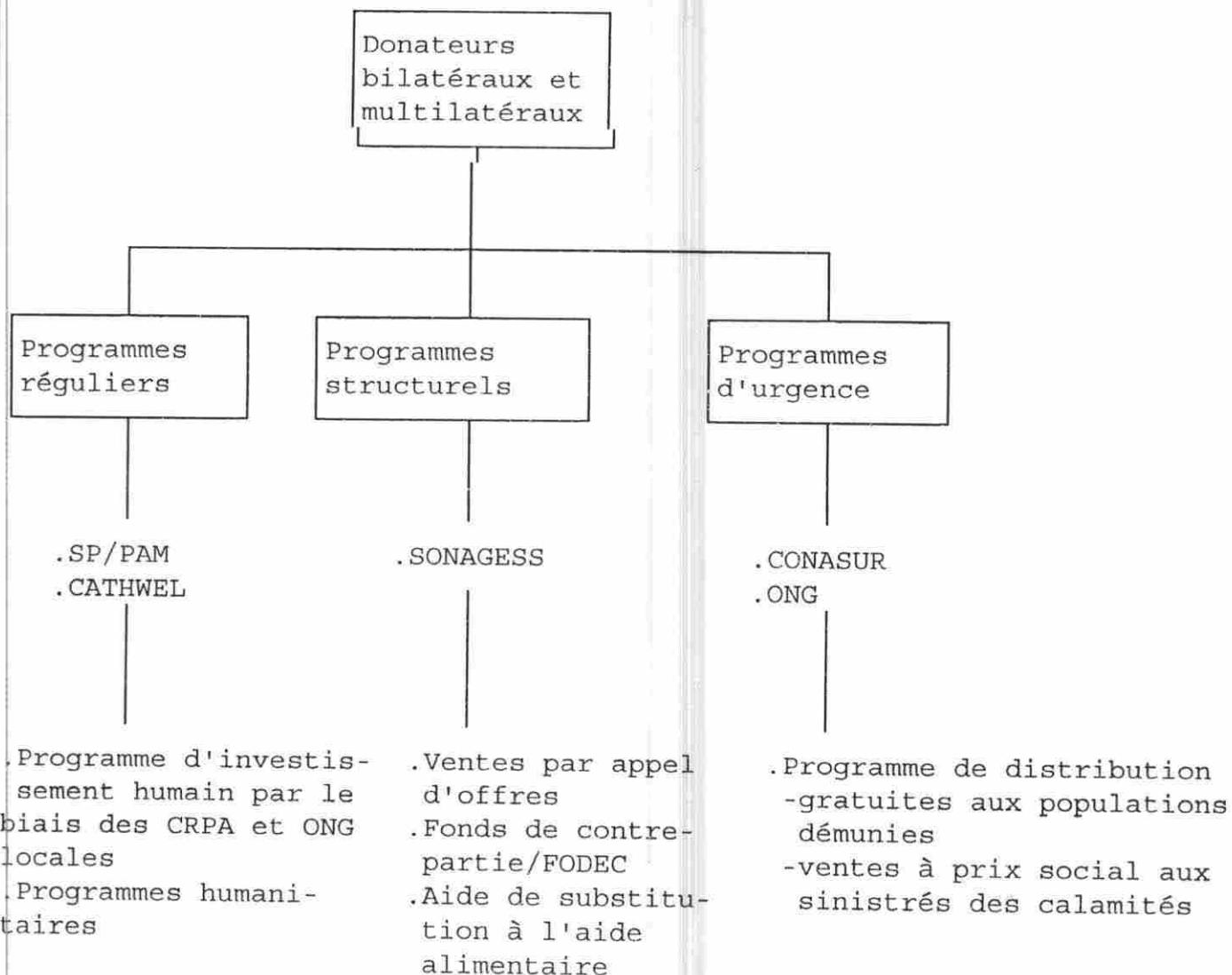
- le suivi de la campagne agro-pastorale est assuré par la DSAP du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales ;
- les bilans céréaliers (prévisionnels ou définitifs) sont établis par la cellule technique du Comité de Coordination de l'Information pour la Sécurité Alimentaire ;
- après analyse des résultats par le conseil des Ministres, instructions sont données au CONASUR pour préparer un plan d'intervention d'urgence en faveur des provinces et des populations sinistrées. Après une mission multisectorielle d'évaluation conjointe ou non, un plan d'intervention d'urgence est établi et soumis aux donateurs. Le plan prend en compte les efforts gouvernement et requiert de la part des partenaires les besoins additionnels ;
- la concertation et la mobilisation sont établies au cours de rencontres du CRSPC. C'est à ce niveau que sont décidés l'opportunité de l'intervention, son volume, son cadrage, ses mécanismes ainsi que les modalités de suivi, de supervision et d'évaluation en tenant largement compte des lignes directrices du PASA.

2.4.1 Les aides alimentaires

Les aides alimentaires livrées au Burkina Faso proviennent de sources bilatérales et multilatérales. Elles sont constituées en grande partie de céréales (sorgho et maïs) et de produits alimentaires tels que lait, poisson séché, huile végétale, conserves de viande, tablettes et biscuits protéinés.

Suivant leur mode d'utilisation, les aides alimentaires sont destinées soit à des programmes réguliers ("food for work", programmes nutritionnels et cantines scolaires, aide humanitaire) soit à des programmes d'aide d'urgence.

Le tableau ci-après schématise les circuits de l'aide alimentaire au Burkina Faso :



2.4.2 Les distributions gratuites d'aide alimentaire

La politique gouvernementale adoptée depuis 1955 est d'éviter autant que possible les distributions gratuites d'aide alimentaire. Toutefois, dans les situations de pénurie de grande ampleur, les distributions gratuites peuvent être réalisées au profit des personnes entièrement démunies et sans ressources ainsi qu'aux groupes marginalisés que sont les indigents, les invalides et les personnes âgées.

2.5 PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS D'URGENCE

2.5.1 Alerte et dispositions immédiates prévues

La Cellule Technique du Comité de Coordination pour la Sécurité Alimentaire met en oeuvre le Système d'Alerte Précoce, sur financement du PSAN, dans onze (11) provinces à risque alimentaire.

Le dispositif de surveillance et de prévention des crises alimentaires analyse mensuellement les informations recueillies et soumet aux autorités des recommandations pour décision et les dispositions immédiates à prendre concernant principalement l'approvisionnement des zones de pénurie alimentaire.

Les interventions d'urgence à réaliser concernent tous les acteurs publics et privés (CONASUR - ONG - Associations Paysannes - Opérateurs Economiques) de la filière. Le CCI résoud du même coup la dispersion de l'information sur la sécurité alimentaire.

2.5.2 Stocks de sécurité et premières actions prévues

La SONAGESS dispose d'un stock national de sécurité physique de 35.000 tonnes de céréales (mil - maïs - sorgho) mobilisables en situation de crise alimentaire à des fins de distributions (distributions gratuites si nécessaires ou vente à prix social).

En cas de déclaration de situation d'urgence par les Autorités gouvernementales, le stock national de sécurité est déstocké dans les conditions définies par un contrat plan Etat/SONAGESS.

2.5.3 Fonds de sécurité alimentaire et mesures immédiates de mobilisation

Le fonds de Développement Céréalier (FODEC), alimenté par des dotations budgétaires, par des fonds de contrepartie de l'aide alimentaire ou des aides de substitution à l'aide de contrepartie de l'aide alimentaire ou des aides financières directes finance les opérations de mise en oeuvre de la politique céréalière.

La gestion paritaire, conclue selon son mode de financement et des procédures qui lui sont propres est assurée par un comité paritaire de gestion, organe émanant du CRSPC.

C'est en effet ce CPG qui est notamment chargé de :

- l'administration et de sa gestion ;
- la mobilisation, le décaissement et le renouvellement du fonds ;
- enfin, le suivi et le contrôle technico-financiers des projets financés par le FODEC

Le fond national de sécurité alimentaire doit assurer la mobilisation du stock national de sécurité et éventuellement de l'aide alimentaire par le préfinancement des frais de distribution, la couverture des charges réelles de maintenance du stock physique, la reconstitution du SNS dans le cadre de la rotation technique ou des prélèvements à des fins de secours d'urgence et enfin, la réalisation des importations nécessaires en cas de crise alimentaire.

Les fonds de sécurité alimentaire aussi bien publics que privés disposent de mécanismes exceptionnels de déblocage et d'utilisation compte tenu du caractère d'urgence de leur constitution.

2.5.4 Disponibilités du marché national et sous-régional et mécanismes de mobilisation

L'activité agricole occupe 80 à 90 % de la population burkinabè et dominée par la céraculture (mil-maïs-sorgho et fonio).

En effet, le 2/3 des superficies emblavées le sont en céréales qui participent pour 67 % à l'apport calorifique, témoignant de l'importance des céréales dans la sécurité alimentaire du pays.

La production nationale varie en dents de scie d'une année à l'autre selon les saisons et couvre mal les besoins qui croisent ou rythme de la population qui est de 2,7 %.

Les productions céréalieront variées de 987.800 T en 1985 à 2.414.163 T en 1995.

2.5.4.1 La consommation de céréales

La consommation moyenne nationale de céréales est estimée à 190 kg par personne et par an avec une forte disparité entre centres urbains (141 kg) et milieux ruraux (185, 5 kg).

En zone urbaine, les céréales locales représentent environ 50 % de la consommation

céréalière dont:

- 22 kg de mil ;
- 21 kg de sorgho blanc ;
- 31 kg de maïs

auxquels il convient d'ajouter les céréales importées :

- 52 kg de riz
- 15 kg de blé sous forme de painet de farine

2.5.4.2 L'offre globale de céréales

Comme tous les pays de la sous-région sahélienne, le Burkina Faso est soumis à des aléas climatiques qui fragilisent d'une année à l'autre les productions céréalières. Les rares situations d'excédents enregistrés au cours de la dernière décennie (1980-1990) s'expliquent par une bonne pluviométrie et par une forte extension des superficies emblavées.

2.5.4.3 Mécanismes de mobilisation des disponibilités

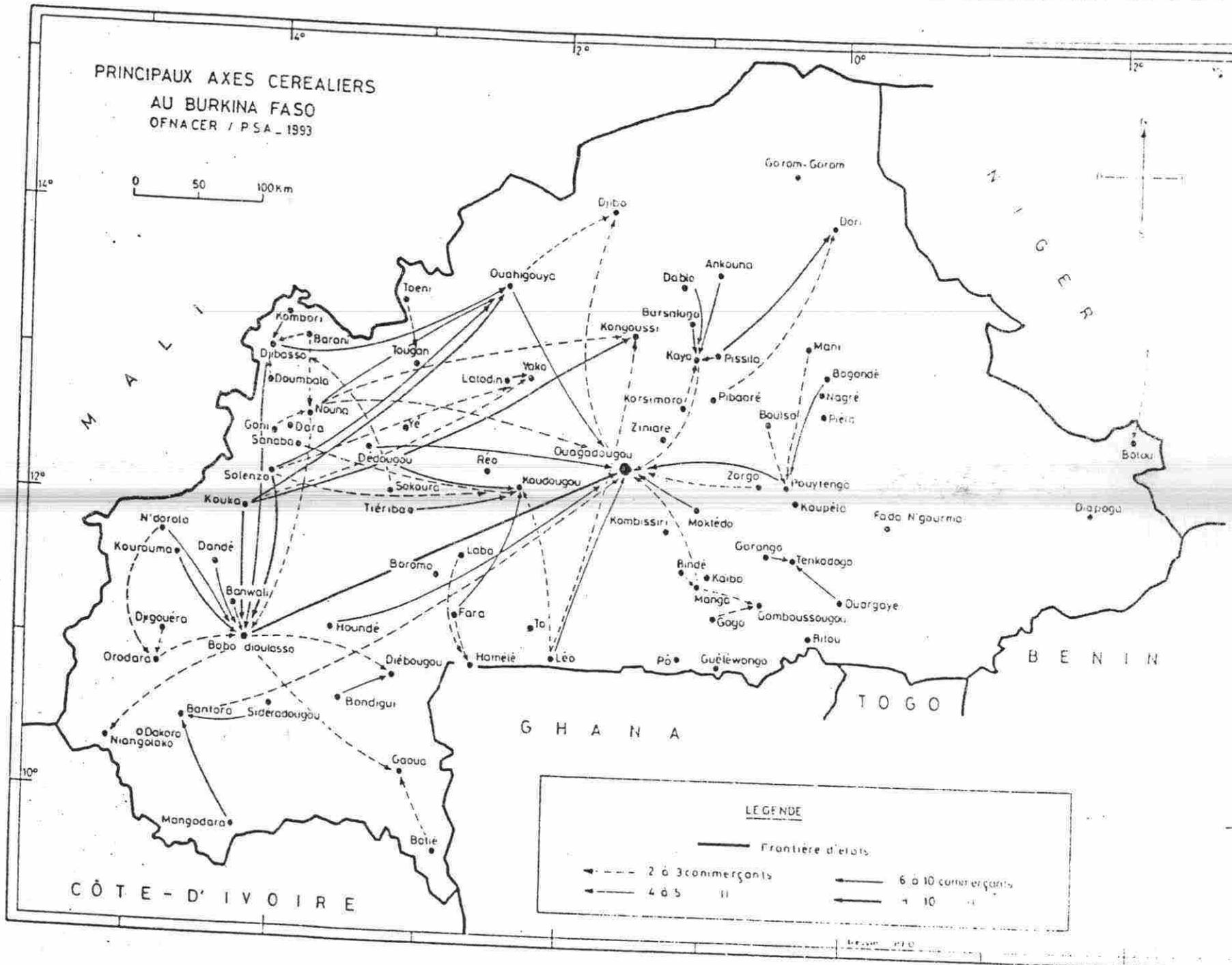
Le commerce céréalier est constitué de l'ensemble des productions nationales et se pratique par des transferts des régions excédentaires vers les zones déficitaires et notamment les centres urbains, grands consommateurs constitués pour l'essentiel de travailleurs salariés.

Le volume des transactions varie entre 350.000 à 400.000 tonnes soit 18 à 24 % de la production en année de bonnes récoltes et environ 100.000 T soit 10 % de la production en année de mauvaises récoltes.

Il est aussi important de noter que ce commerce est essentiellement motivé par des besoins monétaires des producteurs céréaliers.

Au niveau sous-régional, le Ghana et la Côte-d'Ivoire sont pourvoyeurs de maïs par le biais d'importations non contrôlées.

Toutefois, ce commerce qui s'exerce en fonction du marché national reste timide et l'on ne dispose pas d'informations permettant d'apprécier quantitativement les flux.



SOURCE : S. KONATE et K. TRAORE, étude sur la connaissance du marché céréalier, Enquête commerçants GOPA CONSULTANTS, OFNACER, GTZ- Ouagadougou

Décembre 1993.

2.5.5 Importations commerciales et mesures immédiates de recours

Les importations commerciales, assurées par la Caisse Générales de Péréquation et les Grands Moulins du Burkina Faso, sont constituées pour l'essentiel de riz et de blé ou farine de blé.

Les proportions sont de 60.000 à 90.000 tonnes par an pour le riz et de 20 à 30.000 tonnes par an pour le blé dur et tendre.

2.5.6 Aides alimentaires et mécanismes d'urgence de mobilisation

Les objectifs de mobilisation et coordination de l'aide alimentaire ont été traités au point 2.4 ci-dessus. Il a été question de ses caractéristiques et de sa dispersion entre le grand nombre d'institutions et d'organismes impliqués dans sa gestion.

Le volume d'aide alimentaire varie en fonction des résultats de la campagne agricole, elle-même liée aux aléas climatiques (pluviométrie).

En général, l'évaluation globale des besoins d'aide alimentaire est réalisée en décembre de chaque année, une fois que les bilans céréaliers sont connus.

Dans l'état actuel des choses, le CRSPC constitue un cadre idéal de mobilisation et de coordination de l'aide alimentaire. Il reviendra à cette structure d'évaluer les besoins, de préciser le calendrier de livraison et les coûts de mobilisation.

En résumé, l'aide alimentaire ne pose pas de problèmes majeurs au Burkina Faso, mais elle pourrait être gérée plus efficacement grâce à une meilleure coordination entre tous les partenaires. De plus, un meilleur suivi des programmes d'aide alimentaire assorti d'une définition de règles de bonne conduite de gestion permettrait d'améliorer considérablement les avantages découlant de cette source d'aide importante.

2.5.7 Besoins en logistiques et mesures immédiates de mobilisation

L'évaluation des besoins logistiques permet de déterminer si le pays possède les équipements indispensables pour la mise en oeuvre des interventions en situation de crise alimentaire.

- * Les capacités de stockage

Les banques céréalières peuvent entreposer environ 50.000 tonnes alors que la SONAGESS et la CGP possède une capacité totale de plus de 150.000 tonnes. Globalement, l'importance des moyens de stockage face aux besoins peut être jugée

satisfaisante. A titre d'illustration, la zone sahélienne du Burkina Faso dispose d'une capacité équivalente à un mois et demi de consommation soit 75 % de deux mois de ses besoins de consommation.

- * Les capacités de transport

Faute de données précises sur les capacités de transport du secteur privé et en se basant sur les récents programmes d'intervention d'urgence réalisés en 1996, on peut affirmer que le Burkina Faso dispose d'une importante flotte lui permettant d'assurer l'essentiel de ses approvisionnements alimentaires en cas de crises alimentaires.

La flotte du secteur privé est complétée par celle du CONASUR, de la SONAGESS et de certaines ONG telles que la Caritas et l'ODE.

Le problème majeur est l'état des pistes rurales rendant certaines zones d'accès difficile pendant la saison des pluies

- * Mécanisme de mobilisation

Aucun problème ne s'est déjà posé, par le passé, en ce qui concerne la mobilisation des besoins logistiques. En cas de nécessité, l'Etat procède à des réquisitions d'office des moyens disponibles.

2.6 PLAN D'ACTION NUTRITIONNEL EN DIRECTION DES GROUPES VULNERABLES

La nutrition est un élément clé dans la gestion des crises alimentaires, c'est pourquoi l'élaboration d'un plan d'action alimentaire et nutritionnel doit reposer sur un système actif de surveillance nutritionnelle et d'alerte précoce, ensemble de mécanismes coordonnés permettant de collecter, de transmettre, d'analyser et diffuser des éléments pertinents d'informations utiles en vue d'une prise de décisions, la planification stratégique, la sensibilisation et l'éducation des populations dans ce domaine.

Et, pour être efficace, ce système doit être intégré au dispositif de pilotage de la politique céréalière et notamment au sein du Comité de Coordination de l'Information pour la Sécurité alimentaire avec les objectifs suivants :

2.6.1 Objectif global

- * Prévenir la détérioration de l'état nutritionnel des populations.

2.6.1.2 Objectifs opérationnels

- * Déterminer le niveau des disponibilités alimentaires ;
- * déterminer le niveau d'accessibilité aux aliments ;
- * déterminer le niveau d'utilisation des aliments ;
- * déterminer les zones à risques alimentaires et nutritionnels ;
- * déterminer les populations vulnérables à partir d'indications précises ;
- * déterminer un programme d'intervention en faveur des groupes vulnérables
- * informer et éduquer les populations en vue d'une diversification et d'une utilisation rationnelle des aliments.

2.6.2 Résultats escomptés

Sur la base des indicateurs disponibles :

- Les zones à risques alimentaires sont identifiées et une carte des zones à risques est disponible ;
- les groupes de populations à risques alimentaires et nutritionnels sont identifiés (populations démunies, couches les plus démunies, femmes enceintes et allaitantes, enfants sinistrés) ;
- élaborer un programme d'intervention nutritionnelle assorti de directives et de procédures précises.

2.6.3 Activités à entreprendre

- * Mise sur place d'une unité technique chargée de la nutrition au sein du CCI et comprenant un nutritionniste et un épidémiologiste ;
- * cette unité spécialisée en matière de nutrition se chargera des activités suivantes :
 - identification au sein du CCI et dans le système d'information sanitaire des données, des indications et des sources pour la surveillance nutritionnelle et l'alerte précoce des zones à risques alimentaires identifiées et suivies par le SAP/CCI ;
 - collecte, analyse et diffusion des informations pertinentes sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables identifiées (utilisation de l'indice de QUETELET : indicateurs socio-sanitaires) ;
 - élaboration d'une campagne IEC des populations bénéficiaires des programmes de nutrition et autres aspects sanitaires liés aux crises alimentaires ;

- établissement de cartes de risques nutritionnels avec un tableau de bord pour le suivi des indicateurs sanitaires et socio-économiques ;
- proposition d'un dispositif de suivi et d'évaluation des actions en période normale et en cas de crise.

CHAPITRE III : PRINCIPALES CONTRAINTES, LACUNES ET POINTS FORTS

Les principales institutions et structures d'information, de mobilisation et d'intervention impliquées dans la prévention et la gestion de l'insécurité alimentaire présente :

- les principaux rôles des acteurs ;
- les objectifs stratégiques et les fonctions principales ;
- les craintes éventuelles dans la mise en oeuvre des actions ;
- les points forts et les lacunes.

Le tableau synoptique (cf. annexe 4) met en relief les points forts et les lacunes des différents acteurs.

3.1 DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN OEUVRE DU SYSTEME

Sur le plan conceptuel, le dispositif de pilotage de la politique céréalière a prévu tous les mécanismes de conception, de concertation, de coordination et de mise en oeuvre. De plus, les structures pour l'analyse et les propositions existent : CRSPC, SP/CPC, CCI.

Toutes ces mesures traduisent la volonté du Gouvernement d'améliorer la sécurité alimentaire. Et bien qu'un grand nombre d'institutions se préoccupent de la sécurité alimentaire, l'on constate cependant qu'aucune de ces dernières n'est véritablement chargée de sa gestion compte tenu de leur grande dispersion au sein de plusieurs départements ministériels. De même, le CCI, maillon important du dispositif mis en place ne dispose ni de statut officiel ni de moyens financiers pour entreprendre sérieusement les activités prévues.

3.2 DANS L'OBTENTION DES RESULTATS ESCOMPTE

Grâce aux séminaires de Planification de Projets par Objectifs réalisés par le SP/CPC en 1995, les objectifs globaux et spécifiques ont été clairement définis et les activités mieux programmées avec des financements acquis.

Il devrait en être de même pour les autres structures impliquées dans la prévention et la gestion des crises alimentaires, notamment le CCI, la SONAGESS et le CONASUR puisque tous ces organes concourent à la sécurité alimentaire. Il y a également lieu d'impliquer le SP/PAM et le PSAN dans le dispositif institutionnel compte tenu de leurs rôles dans la filière.

3.3 LACUNES ET POINTS FORTS

Les lacunes et les points forts du système de pilotage de la sécurité alimentaire ont été répertoriés par le tableau synoptique joint en annexe.

L'analyse des pratiques actuelles fait apparaître quelques difficultés sur le plan organisationnel, c'est pourquoi l'étude suggère, à l'instar de certains pays du CILSS, d'élever le SP/CPC au rang de "commissariat à la sécurité alimentaire" et de le rattacher à une position hiérarchique plus élevée, en l'occurrence la Primature. De même, les organes qui lui seront rattachés seront tous des secrétariats permanents: SP/CPC, SP/CCI, SP/SNS et SP/CONASUR.

Cette position hiérarchique aura l'avantage de permettre au dispositif de pilotage de la politique céréalière d'avoir une certaine emprise sur tous les acteurs publics et privés et de pouvoir jouer pleinement son rôle de coordination et de consultation.

CHAPITRE IV : REDEFINITION DES ROLES DES PRINCIPAUX ACTEURS

4.1 SECTEUR ETATIQUE

Dans l'état actuel des choses, l'environnement institutionnel de la sécurité alimentaire au Burkina Faso semble bien organisé malgré la multitude d'intervenants au nombre desquels, on compte l'état et ses démembrements : INERA, CRPA, DIMA, DVA, CNEA, CNCA, etc.

Les fonctions d'encadrement, d'approvisionnements en intrants agricoles, en crédit et en suivi-évaluation sont également assurées par l'Etat et ses démembrements.

En raison de son importance, la sécurité alimentaire bénéficie d'un dispositif cohérent comprenant les organes suivants :

- un organe de décision et d'orientation : le Gouvernement qui assure les prérogatives de puissance publique
- un organe de concertation : le CRSPC qui regroupe l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG ainsi que les opérateurs économiques privés ;
- les organes de mise en oeuvre comprenant :
 - . Le SP/CPC
 - . Le CCI
 - . La SONAGESS
 - . Le CONASUR
- un instrument de financement des activités de la filière.

* Le FODEC

Toutes ces structures semblent bien articulées pour jouer les rôles qui leur sont dévolus. Toutefois, elles se heurtent le plus souvent à des problèmes cruciaux de financement qui handicapent la mise en oeuvre des actions programmées. Il paraît également nécessaire d'opérer une harmonisation des textes réglementaires de création de ces organes de mise en oeuvre.

Ces organes de mise en oeuvre de la sécurité alimentaire disposent de représentants locaux ayant des missions précises.

* Au niveau du CONASUR, la structuration s'étale du niveau provincial, départemental jusqu'au niveau villageois. Il est prévu la création de Comités Communaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COMUSUR) dans le cadre de la décentralisation.

- * Au niveau du CCI, la surveillance des onze (11) provinces à risques alimentaires a mis en place des équipes départementales et provinciales chargées de valider à chaque étape la synthèse des informations recueillies.

Les rôles et missions assignés à ces collectivités répondent au besoin de la collecte des informations sur la sécurité alimentaire, de même que les structures décentralisées du CONASUR sont des structures opérationnelles chargées de la prévention et la gestion des programmes de secours en cas de catastrophes.

4.2 LES COLLECTIVITES LOCALES : ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS, COOPERATIVES ET MUTUALISTES

La consolidation et l'amélioration de la sécurité alimentaire passent nécessairement par une organisation efficiente du monde rural. Jusque-là, les OACM ont rencontré de sérieux handicaps dans leur mise en oeuvre due à :

- la centralisation des pouvoirs de décision ;
- l'incompétence du personnel ;
- le refus de participation des paysans
- les pressions politiques
- la mauvaise gestion des crédits et des intrants agricoles
- la définition d'objectifs souvent contradictoires et imprécis
- la législation inadéquate et/ou inadaptée.

Il paraît urgent d'engager une large concertation autour de la question afin de redéfinir un cadre adéquat d'évolution des OACM, notamment avec la réorganisation des CRPA et le désengagement progressif de l'Etat.

Une telle concertation aura pour avantages de :

- adapter la loi coopérative au contexte et à l'environnement actuels
- mettre en place une organisation nationale des producteurs agricoles

Pour ce faire, les institutions et structures suivantes pourraient être sollicitées : le MARA, la DPCM, le CES, la CCIA-B, la coordination nationale provisoire des organisations paysannes, le comité de suivi des recommandations de Déougou, la Plate forme des organisations paysannes du Sahel, etc.

4.3 ONG NATIONALES ET INTERNATIONALES

Par leurs contributions volontaires ou bénévoles, les ONG sont les principaux acteurs du secteur privé à la prévention et à la gestion des programmes de secours d'urgence. Ce sont des ONG internationales avec leurs implantations nationales ; ce sont aussi des ONG nationales dont certaines sont bien structurées comme les Eglises (Caritas - ODE) ou la Croix Rouge Burkinabè ce sont enfin des ONG locales très nombreuses, associations de producteurs, associations ou groupements de femmes qui s'apparentent aux communautés de base.

- Au titre des mesures préventives, beaucoup d'ONG mettent en place des banques de céréales ou des actions de protection de l'environnement.
- Au titre des actions d'éducation, de formation et d'animation, les ONG participent par leur réseau et leur implantation à la sensibilisation des populations. L'ODE organise des sessions de formation sur la prévention et la gestion des programmes de secours en faveur des associations féminines.
- Au titre des secours d'urgence, la contribution des ONG est bien connue. Certaines d'entre elles sont spécialisées dans cette activité et même sont associées au CONASUR (Croix Rouge, Secrétariat Permanent des ONG). En cas de crises alimentaires, elles mettent leurs organisations, leur réseau et leurs moyens d'intervention à la disposition des populations sinistrées (cas de l'ODE, Afrique Verte, ACORD, FUGN, CIDR lors du Programme d'Aide Alimentaire d'Urgence 1996 : distributions sociales de 5.734 tonnes de céréales).

Compte tenu des missions que s'assignent les ONG dans la prévention et la gestion des programmes de secours d'urgence, il paraît fondamental de dynamiser le Bureau de Suivi des ONG (BSONG) et lui donner les moyens nécessaires lui permettant d'assurer ses fonctions de suivi, de coordination et d'évaluation des actions de celles-ci. Ce faisant, le BSONG pourrait jouer un rôle au sein du dispositif de pilotage de la politique céréalière.

4.4 LES FEMMES

Les femmes jouent un rôle primordial en matière de sécurité alimentaire au Burkina Faso. En effet, elles se trouvent en amont, en aval et au centre de toutes les activités et de toutes les préoccupations qu'il s'agisse de production, de commercialisation ou de transformation des productions alimentaires.

C'est pourquoi, il paraît impérieux d'identifier dans un premier temps les associations féminines, les groupements féminins et les ONG féminines et asseoir dans une seconde phase les programmes prioritaires liés à la sécurité alimentaire à

leur profit :

- * Activités de production génératrices de revenus : maraîchage, petit commerce, embouche, moulins à grains, etc.
- * Activités de conservation des aliments : technologies artisanales de séchage et de conservation des aliments par l'utilisation de l'énergie solaire.
- * Activités pilotes d'alimentation/nutrition : campagne d'information, d'éducation et de communication sur l'utilisation des aliments et la fréquentation des SMI par les femmes enceintes et allaitantes en vue de réduire la malnutrition.

En milieu rural, l'accès de la femme à la terre et au crédit ainsi que sa participation aux activités associatives se heurtent à des pesanteurs sociologiques.

Pour lever ces entraves à la pleine participation de la femme aux activités, de larges campagnes de sensibilisation sont nécessaires dans le milieu. Ces actions seront réalisées par les OACM féminines de préférence en mettant l'accent sur l'esprit associatif et communautaire des activités à entreprendre.

4.5 LES PARTENAIRES DE COOPERATION

L'amélioration de la prévention et la gestion des crises alimentaires passent par un accroissement de la coopération au niveau national, régional et international tout en tirant les enseignements des dernières années de gestion des crises.

- * Coopération au niveau national

Au Burkina Faso, la multiplication des initiatives, la précipitation parfois, les improvisations, les cloisements des acteurs, la concurrence ont abouti à un foisonnement d'actions parallèles et à une perte d'efficacité dans la gestion des crises alimentaires. Le cas récent du programme alimentaire d'urgence de 1996 en est un exemple patent.

A l'avenir, le CRSNPC devrait servir de cadre permanent de concertation et de coopération ; ce qui donnerait l'avantage au pays de bénéficier de l'appui et de l'assistance technique et financière de toutes les parties prenantes (secteur public, secteur privé, donateurs).

- * Coopération régionale

Le CILSS à travers son "Programme Majeur Politique de Sécurité Alimentaire" peut

être un auxiliaire précieux du Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique Céréalière, point focal du dispositif pour le Burkina Faso.

Ainsi, une coordination plus étroite pourrait s'établir avec le PREGEC pour une dimension régionale prépondérante dans :

- la coordination régionale des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires des pays membres ;
- l'assistance dans l'élaboration de plans opérationnels d'organisation des secours ;
- l'assistance dans la gestion des fonds et stocks de sécurité ;
- la promotion des échanges d'expériences entre les Etats membres dans la mise en oeuvre de leurs stratégies ;
- l'évaluation de la Charte de l'Aide Alimentaire dans le Sahel.

* Coopération internationale

Les agences bilatérales et multilatérales (Union Européenne, RFA, France, Pays-Bas) soutiennent déjà le Burkina Faso dans la mise en oeuvre du plan céréalier.

Cette coopération devrait se poursuivre dans les domaines suivants :

- collaboration plus systématique avec les programmes du CILSS
- concertation permanente et participation régulière aux réunions du CRSPC et du CPG ;
- assistance technique sur place grâce aux moyens souvent importants de leurs représentations : équipements, documentation, formation, données satellitaires, etc ;
- assistance financière pour le financement des activités des structures responsables et les programmes adjacents.

Enfin, c'est grâce à une politique de meilleure coopération, de coordination et de structuration des ressources actuelles disponibles du dispositif de pilotage céréalier qu'il sera possible de mettre en place un système performant de prévention et de gestion des crises alimentaires au Burkina Faso.

CHAPITRE V : PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Au terme de l'étude, l'on s'aperçoit que l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie burkinabè malgré la fluctuation des productions. Elle est toujours tributaire des conditions climatiques alors que la population croît d'année en année, augmentant ainsi les besoins alimentaires. La production demeure structurellement en deçà des attentes nationales malgré les efforts déployés par toutes les parties prenantes à savoir l'Etat, les ONG et les partenaires au développement.

Ainsi, les différentes crises alimentaires ont mis à nu la fragilité de la sécurité alimentaire du pays en dépit des réformes politiques engagées. Les populations vivent dans une insécurité alimentaire permanente, surtout au niveau des couches les plus vulnérables.

5.2 Malgré la multitude des acteurs impliqués dans la gestion de la sécurité alimentaire en général et dans les secours d'urgence en particulier, il convient de noter que le pays n'est pas à même malgré les dispositions prises dans le cadre du pilotage de la politique céréalière, comme cela a été prouvé lors de la récente crise de 1995-1996, de faire face à des situations d'urgence dans des conditions satisfaisantes.

Les principales raisons de ces faiblesses viennent d'une part, du faible niveau de coordination du CRSPC et d'autre part, de l'absence d'un plan national de préparation aux crises alimentaires qui devrait :

- décrire avec détails ce qu'il y a à faire pour prévoir les crises et les traiter de façon efficace ;
- définir les rôles des différents acteurs en cas de crise et fixer le cadre institutionnel de coordination de leurs interventions.

5.3 Afin de réduire l'insécurité alimentaire des populations, l'étude préconise les recommandations suivantes :

- * Au niveau de l'Etat
 - Appuyer et diversifier la production alimentaire ;
 - Coordonner et contribuer à la mobilisation des ressources ;
 - Appuyer les activités de stockage, de commercialisation et de transformation des acteurs privés de la filière et intégrer les activités de sécurité alimentaire avec celles liées à la nutrition dont notamment l'hygiène alimentaire et la qualité des aliments.

- Décentraliser les dispositifs de crédits pour la production, le stockage, la transformation et la commercialisation.
- Procéder à une relecture des textes réglementaires instituant les organes de pilotage de la politique céréalière en les harmonisant.
- Assurer une meilleure assise administrative au dispositif et un soutien politique plus actif.
- Créer un "**Commissariat à la Sécurité Alimentaire**" et le rattacher à la Primature. Les autres organes qui lui seront rattachés évolueront en son sein sous forme de Secrétariats Permanents : SP/CPC, SP/CCI, SP/SNS, SP/CONASUR.
- Elaborer et mettre en oeuvre un plan national de préparation aux crises alimentaires et l'adopter sous forme de loi pour servir de cadre de référence aux actions en cas de crise.
- Assurer une surveillance accrue des zones à risques alimentaires et prévoir un système et des mécanismes d'approvisionnement (secteur public, ONG et opérateurs économiques).
- Dynamiser le BSONG et la DPCM afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles à la faveur du désengagement de l'Etat.

* Au niveau des OACM et des ONG

Les OACM et les ONG en tant que structures de développement communautaires à la base doivent accroître leur présence et déployer des moyens importants sur le terrain et aider notamment les populations à se prémunir des crises alimentaires.

C'est pourquoi, il est vivement recommandé :

- d'associer davantage les OACM et les ONG et de façon institutionnelle à la vie et aux activités du dispositif existant. (informations, concertation et intervention) ;
- de réaliser des projets réalistes en faveur des organisations communautaires à la base ;
- de dynamiser les banques de céréales existantes en assurant le financement des coûts des stocks, la formation et l'alphabétisation des membres et assurer un suivi des activités ;
- de créer et/ou d'encourager des marchés d'échanges céréaliers entre les OACM des zones excédentaires et déficitaires ;

* Au niveau des Associations et Groupements féminins

Les femmes jouent un rôle important en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires. A cet effet, un ensemble d'actions prioritaires doivent être menées en leur direction :

- Renforcer le pouvoir décisionnel dans l'utilisation et la gestion des céréales dans les ménages parce que les femmes sont généralement attentives et plus précautionneuses dans ces domaines.
- Alléger les tâches domestiques et favoriser l'accès des femmes à la terre.
- Développer un réseau propre de crédits pour les femmes en vue d'accroître leurs activités de production génératrices de revenus
- Accroître l'information et la formation des femmes.

* Au niveau des partenaires au développement

Rôle des bailleurs de fonds

Les partenaires traditionnels du plan céréalier doivent apporter une assistance financière à toutes les structures de pilotage de la politique céréalière, suivre attentivement la programmation et l'exécution des activités à travers les réunions, les rapports et les visites de terrain et émettre des avis pertinents.

Il est également important de diversifier les sources de financement de manière à consolider les ressources financières pour le financement d'actions de production, de stockage, de commercialisation et de transformation.

Appui du CILSS

L'appui du PREGEC au dispositif national de pilotage de la politique céréalière doit être multiforme et se traduire par :

- une contribution à la coordination des différents dispositifs nationaux des Etats membres ;
- une promotion des échanges d'expériences entre les Etats ;

- une contribution à l'organisation de la réunion annuelle du Réseau de Prévention des crises alimentaires au Sahel ;
- une élaboration de conception et de méthodologie appropriée des coûts de gestion du SNS et du financement durable du SNS et du FODEC ;
- une conception et un processus d'élaboration et de mise en oeuvre d'un plan national de préparation et de coordination aux crises alimentaires ;
- une contribution périodique à l'évaluation de l'application de la Charte de l'Aide Alimentaire au Sahel ;
- une réponse aux demandes d'appuis ponctuels des organes de mise en oeuvre du dispositif.
- un appui aux structures d'information et d'intervention en vue de leur permettre une mobilisation rapide des ressources en période ;
- une harmonisation des actions.

Il reste entendu que les recommandations formulées restent au stade d'idées de projet et leur mise en oeuvre effective nécessite des études complémentaires d'identification et de formulation indispensables.

SCHEMA DE STRATEGIE NATIONALE POUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

Prévention et gestion des crises alimentaires	Indicateurs vérifiables	Catalogue des principales activités
* OBJECTIF STRATEGIQUE La sécurité alimentaire est assurée de manière durable	Bilans alimentaires	Accroître production et productivité
* OBJECTIF OPERATIONNEL Les dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires sont fonctionnels et renforcés	Mise en place du dispositif de pilotage de la politique céréalière	Elaborer et faire adopter les textes statutaires et réglementaires du COSEA et ses structures opérationnelles (SP/CPC-SP/CCI-SP/SONAGESS-SP/CONASUR
* RESULTATS ATTENDUS R1 Un cadre institutionnel adéquat et opérationnel	. Cadre conventionnel Etat/partenaire existe .COSEA est opérationnel avec ses structures techniques	.Poursuite des activités actuelles du SP/CPC au sein du COSEA
R2 La politique céréalière est mieux coordonnée	.Publication des indicateurs de tendances .Concertation régulière des acteurs	.Poursuite activités programmées du SP/CPC au sein du COSEA
R3 L'information est disponible et circule régulièrement	.Diffusion des indicateurs de la situation alimentaire	.Poursuite des activités actuelles de la CT/CCI au sein du COSEA
R4 Le niveau du SNS est atteint avec la mise en place effective du FODEC	.Contrat Plan Etat/SP/SONAGESS	.Poursuite activités programmées de la SONAGESS au sein du COSEA
R5 Le plan national de secours d'urgence et de réhabilitation est opérationnel	.Rapport d'études	.Poursuite activités programmées du SP/CONASUR au sein du COSEA

Il reste entendu que les recommandations formulées restent au stade d'idées de projet et leur mise en oeuvre effective nécessite des études complémentaires d'identification et de formulation indispensables.

Annexe I

ATELIER NATIONAL DE VALIDATION TECHNIQUE DE L'ETUDE SUR LA PRESENTATION ET LA GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO

INTRODUCTION

Du 14 au 15 juillet 1997 s'est tenu dans la salle de conférence de la Direction des Services Vétérinaires, l'Atelier National de validation technique de l'étude sur la Présentation et la Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC) au Burkina Faso.

Cette rencontre était placée sous la présidence du Conseiller Technique du Ministère de l'Agriculture Mr. OUEDRAOGO Jean Claude en présence du Coordonnateur du Projet Régional de Réflexion Stratégique sur la Sécurité Alimentaire Durable au Sahel (PRORES), Mr Oumar KAMARA, des Conseillers Steve Reids (AID), Chantal LEWIS (ACDI) , du Consultant Régional du PREGEC Dr Abdoulaye SALL, du Secrétaire Permanent/CONACILSS Monsieur SANOUSSI Fofana et SANFO Mamadou (Ambassade des Pays-Bas).

Ont pris part à cette rencontre une vingtaine de participants (Voir liste en annexe).

1. Cérémonie d'ouverture

Dans son allocution d'ouverture, le Conseiller Technique du Ministre de l'Agriculture après avoir remercié au nom de Monsieur le Ministre, les participants pour avoir répondu à l'invitation, s'est dit convaincu de leur volonté de "débattre de la pertinence du dispositif existant de prévention et de gestion des crises alimentaires, des principales contraintes et lacunes, ainsi que des points forts, et cela en vue de dégager des recommandations pertinentes pour améliorer le document présenté dans un souci permanent de recherche de consensus national sur la question".

Quant au Coordonnateur du PREGEC, au nom du Secrétaire Exécutif du CILSS, a exprimé sa gratitude au Gouvernement burkinabè pour avoir accepté d'engager cette importante réflexion sur la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires.

Il a ensuite précisé que le CILSS attend beaucoup des recommandations qui seront issues des présentes assises qui constituent la huitième pilotée par notre organisation commune dans les Etats-membres.

2. Déroulement des travaux

Pour diriger ses travaux, l'Atelier a mis en place le bureau suivant :

- Président : - Monsieur OUEDRAOGO Jean Claude
Conseiller Technique Ministère Agriculture
- Rapporteur : - OUEDRAOGO Abdoulaye
- Facilitateurs : - Monsieur Oumar KARAMA, Coordonnateur
- Docteur Abdoulaye SALL, Consultant Régional
PREGEC.

Après l'adoption de l'ordre du jour, l'objectif de l'atelier et la contribution attendue des participants ont été précisées par le Secrétaire Permanent/CONACILSS.

Après avoir retenu comme méthode de travail :

- La présentation du document par le Consultant
- Suivi des débats sur les différents chapitres qui le composent, les observations suivantes ont été formulées dans le cadre de l'enrichissement du rapport sur l'étude :

Chapitre I. 1°/Définition des concepts

- Sécurité alimentaire
- Prévention des crises alimentaires
- Gestion des crises alimentaires.

2°/Rappels des données macroéconomiques (réactualiser les statistiques)

3°/ Analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso

4°/Prendre attaché avec les structures spécialisées pour l'enrichissement du document (description exhaustive du dispositif existant).

Chapitre II.

- Description et analyse des mécanismes de préventions et gestion des crises alimentaires
- Distinction entre organismes d'urgence et organismes de sécurité alimentaire
- Faire ressortir le rôle des différents acteurs.

Chapitre III.

- Etoffer ce chapitre en mettant en relief les points forts et lacunes des différents acteurs Etat, ONG, collectivités

locales avant, pendant et après les crises.

- * Structures d'information
- * Structures d'intervention
- * Mobilisation des ressources
- * Mobilisation des acteurs.

3. Conclusion et Recommandations

A la lumière des discussions et des observations formulées par les participants, l'atelier se réjouit de l'application effective des recommandations contenues dans le plan céréalier (1988) à travers le mise en place progressive et maîtrisée d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire bâtie autour de la politique céréalière. Le cadre institutionnel conçu, élaboré et mis en oeuvre à cet effet prend largement en compte la gestion des crises alimentaires.

Il inclut l'urgence et le développement durable. Il est bâti sur cinq (5) volets importants que chaque dispositif devrait intégrer, à savoir :

- l'information
- les stocks
- les moyens financiers
- les plans d'intervention et
- les projets et programmes.

Par ailleurs, le dispositif de pilotage mis en place, à travers le Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière (CR/SPC), se revèle apte à intégrer un système de prévention et de gestion des crises alimentaires adapté au nouveau contexte de libéralisation de l'économie nationale, de responsabilisation des collectivités locales, des communautés de base, des citoyens.

L'enjeu est d'accompagner la transition d'une Politique Céréalière dont les fonctions de décision et de réflexion sont purement étatiques vers une Politique Alimentaire et Nutritionnelle dont la prévention et la gestion des crises alimentaires constituera le point focal. La prévention étant comprise comme intervenant avant (éradication des crises), pendant (dépistage des crises, des groupes vulnérables, des zones à risques) et après (atténuation des crises, réhabilitation des zones à risques, reconstruction...) avec comme toile de fond la redéfinition des fonctions et des rôles de l'ensemble des acteurs, à savoir l'Etat et ses partenaires (collectivités locales, OACM, citoyens, ménages, donneurs...).

Les principales conclusions et recommandations du document ont permis aux participants de dégager une série de propositions pour améliorer le système de prévention et gestion des crises alimentaires. Ces propositions ont été retenues comme les principales recommandations de l'atelier :

- 1°/Etablir la correlation entre politiques macroéconomiques et sectotielles et mécanismes de prévention et gestion des crises alimentaires en vue de la satisfaction des besoins alimentaires des populations les plus vulnérables.
- 2°/Prendre en compte dans la finalisation du document l'étude en cours sur le plan national de secours d'urgence.
- 3°/Pour une meilleure implication des acteurs socio-professionnels et socio-économiques de la société civile dans le système actuel, revoir les fonctions de décision et de réflexion détenues exclusivement par l'état.
- 4°/Pour une meilleure visibilité de la revue du système, regrouper le répertoire des acteurs autour de l'information, de l'intervention, de la mobilisation des acteurs et des ressources.
- 5°/Elargir le dispositif de prévention et de gestion des crises à l'ensemble des produits alimentaires et non exclusivement aux céréales.
- 6°/Accélérer la mobilisation rapide des ressources en période de crise et l'harmonisation des actions.
- 7°/Créer au niveau du CILSS un fonds régional de prévention et de gestion des crises alimentaires mobilisables pour l'atténuation des crises et des catastrophes dans les Etats-membres.
- 8°/Intégrer dans les différentes analyses relatives à la prévention et gestion des crises alimentaires les dimensions stratégies individuelles des ménages, des communautés de base et des collectivités locales face aux dites crises.
- 9°/Intégrer le présent rapport de synthèse en annexe dans le document final

10°/ Inviter les consultants nationaux à prendre en compte dans la finalisation du document l'ensemble des observations formulées par l'atelier.

Fait à Ouagadougou, le 15 Juillet 1997

L'Atelier

NOTE DE SYNTHESE DES REACTIONS DES PRINCIPAUX ACTEURS RENCONTRES

INTRODUCTION

La mission s'est déroulée au moment où la plupart des principaux responsables de bon nombre d'agences internationales et d'organisations Non Gouvernementales jouissaient de leurs vacances.

De ce fait, il n'a pas toujours été possible d'obtenir formellement leurs réactions sur la question au cours d'entretiens.

Toutefois, plusieurs réactions émanant des acteurs avec lesquels la mission n'a pu avoir de rendez-vous proviennent de rencontres informelles ou lors de réunions officielles.

Après ce préalable et suite aux divers entretiens que la mission a eus, un certain nombre d'axes prioritaires ont été identifiés. Ces axes sont résumés ci-après par groupe d'acteurs :

1. Les acteurs étatiques

Les acteurs étatiques en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires reconnaissent unanimement qu'une intervention efficace doit obéir aux principes suivants :

- une prévention des situations de risque
- une évaluation des besoins
- une réponse rapide et au moindre coût
- et une meilleure coordination des opérations.

Pour cela, les principales fonctions d'information, d'analyse, de concertation, de proposition, de décision et de mise en oeuvre doivent être opérationnelles et dynamiques.

* Pour l'information, il s'agit de définir ou de préciser un système d'information intégré soutenu par des financements conséquents. Les partenaires au développement doivent participer à la validation de la méthodologie adoptée et aider à la cohérence des analyses afin de réduire au mieux les contestations des informations traitées par le système.

* Pour l'analyse, la concertation et la proposition, il est suggéré un cadre unique dans lequel tous les acteurs sont impliqués : le CRSPC

* Pour la décision qui relève des prérogatives du Gouvernement, il est suggéré que "les situations exceptionnelles appelant des solutions exceptionnelles", la souveraineté de l'Etat ne soit l'objet d'aucun chantage ou de contestation quelconque.

* Pour la mise en oeuvre impliquant différents acteurs, il est recommandé l'élaboration d'un plan national d'organisation et de coordination dans lequel les principaux rôles seront précisés et hiérarchisés avec des mécanismes définis sur la base de textes officiels (loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires).

2. Les acteurs privés

Le groupe prend en compte les ONG nationales et internationales, les OACM ainsi que les opérateurs économiques.

A ce niveau, il est fortement ressenti un manque de coopération et de coordination et surtout une négligence de la part des autorités au moment des prises de décision.

Ainsi, la non prise en compte des préoccupations de ce groupe et le faible niveau de participation dans les instances de réflexion handicapent sa pleine adhésion aux actions engagées en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Le cas particulier de la participation des groupements et associations de femmes revient régulièrement comme une des insuffisances majeures du dispositif de pilotage de la politique céréalière.

3. Les partenaires au développement

Bien qu'affichant de désirs légitimes de participer au processus de prévention et de gestion des crises alimentaires, la plupart des bailleurs de fonds se heurtent à tort ou à raison aux questions notamment liées à :

- la qualité et/ou la fiabilité des informations
- la transparence dans la gestion
- l'insuffisance de coordination

Les souhaits exprimés vont dans le sens d'une plus grande implication des acteurs privés, une application des conventions et une plus grande transparence dans la gestion des ressources mises à disposition.

4. Le CILSS

Le CILSS est à la recherche d'un second souffle dans la gestion des crises alimentaires au sahel.

C'est pourquoi, la plupart des acteurs rencontrés recommandent au CILSS de s'impliquer davantage dans le secteur prioritaire de la sécurité alimentaire pour avoir plus de crédibilité dans les futures actions que s'assigne le PREGEC.

Dispositif paritaire de la sécurité alimentaire
Les niveaux de décision, de gestion et d'exécution

Annexe III

CRSPCSYS.XLS, 14.08.97

LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

(programmes politiques et plans financiers)

MEF
Ministère de
l'Economie et des
Finances;
(*Porte-Parole du
Gouvernement*)

MASF
Ministère de l'Action
Sociale et de la
Famille

MA
Ministère de
l'Agriculture
(*Ministère de tutelle de la
politique céréalière et de la
sécurité alimentaire*)

UE
Union
Européenne

NL
Royaume des
Pays-Bas

RFA
République
Fédérale
d'Allemagne

F
République
Française

AUTRES
Organisations
nationales et
internationales

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Le Ministre

(représenter le Gouvernement dans le cadre du dispositif)

COMITE RESTREINT DES BAILLEURS DE FONDS

Coordinateur: le Délégué de l'Union Européenne

(représenter les bailleurs de fonds dans le cadre du dispositif)

CRSPC

Comité de Réflexion et de Suivi de la Politique Céréalière

Président: le Ministre de l'Agriculture; Vice-Président: le Délégué de l'Union Européenne

(piloter les décisions et actions du dispositif de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire)

SP/CPC

Secrétaire Permanent de Coordination de la Politique Céréalière

Membre du Cabinet du Ministre de l'Agriculture

(assurer le Secrétariat du CRSPC et CPG; suivre l'exécution des actions du FODEC)

CPG

Comité Paritaire de Gestion

Président: le Secrétaire Général du MA; Vice-Président: un représentant de la Délégation UE

(gérer le FODEC et assurer le contrôle technique de son utilisation)

Actions du FODEC

Fonds de Développement Céréalière

Gestionnaire délégué par le CPG: le SP/CPC
(préparer et suivre les dossiers techniques)

Fonds du FODEC

Fonds de Développement Céréalière

Gestionnaire délégué par le CPG: le SP/CPC
(préparer et suivre les dossiers financiers)

Les documents constitutifs:

- Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture (PASA)
- Plan Céréalière
- Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA)
- Accord Cadre Etat/Partenaires
- Statuts et Règlement Intérieur du FODEC
- Plan National de Secours d'Urgence
- Statuts particuliers de la SONAGESS
- Contrat-Plan Etat/SONAGESS

SO.NA.GE.SS
Société Nationale de
Gestion du Stock
National de Sécurité
alimentaire
Conseil d'Administration
(exécuter le
Contrat-Plan
Etat / SONAGESS)

CONASUR
Comité National de
Secours d'Urgence
Comité du MASF
(exécuter le Plan
National de Secours
d'Urgence)

CCI
Comité de
Coordination
de
l'Information
Comité du MA
(gérer un
système
d'information)

OE
Opérateurs
économiques
Entreprises priv.
(bénéficier de
garanties et de
lignes de crédit)

FASA
Fonds d'Action
pour la Sécurité
Alimentaire
Fonds paritaire
(financer la
sécurité
alimentaire)

FIAP
Fonds
d'Incitation,
d'Animation et
de Promotion
Fonds paritaire
(cofinancer le
secteur céréalière)

DECISION POLITIQUE

GESTION

EXECUTION

BUREAU DES

MISIÈRE DES INFRASTRUCTURES
DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL



CARTE ADMINISTRATIVE
45 PROVINCES

I G B
Institut Géographique
du Burkina
BP 7000 OUAGADOUGOU 03

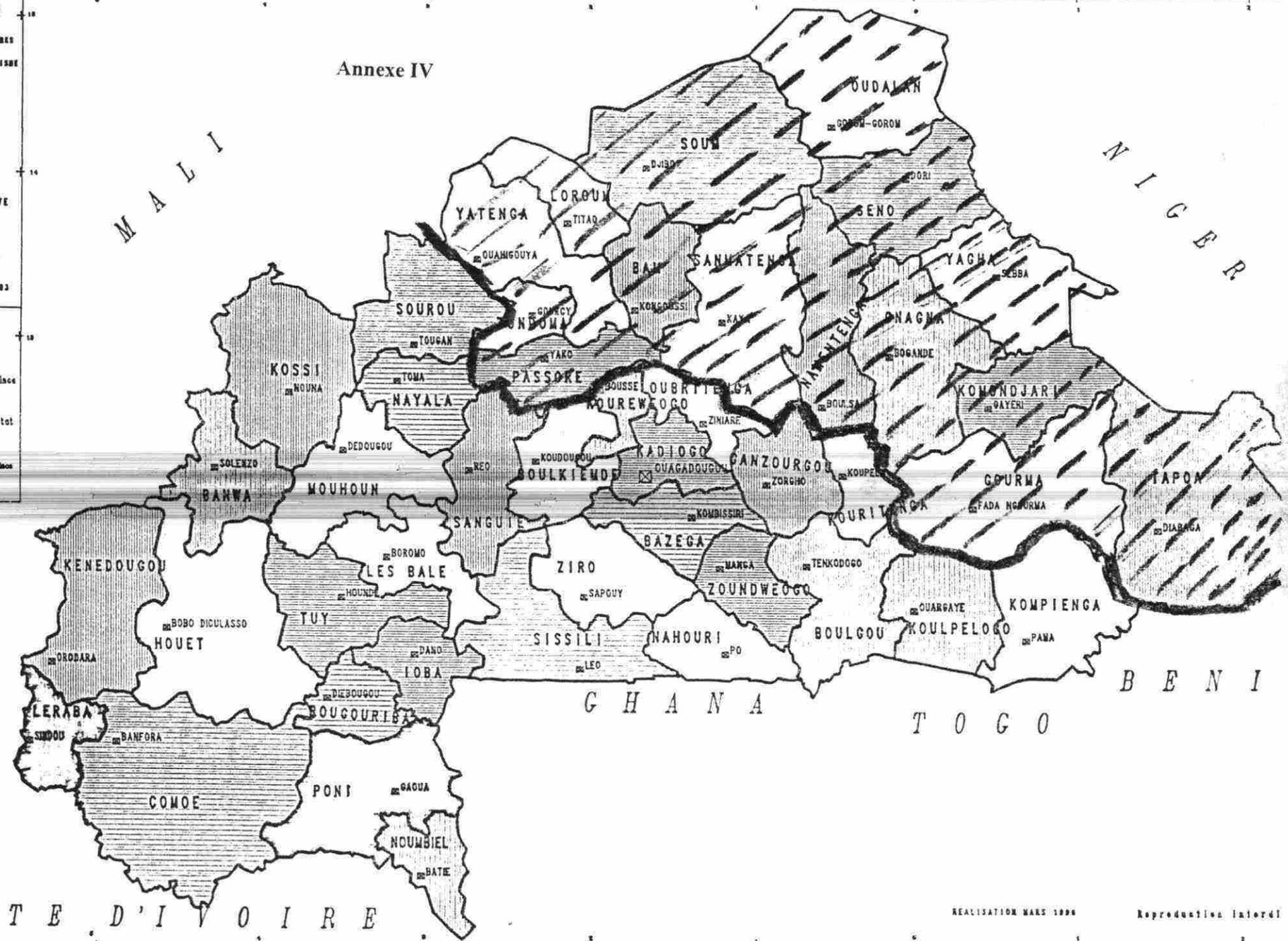
LEGENDE

COMOE Nom de province

OUAGADOUGOU Capitale d'Etat

BOROMO Chef-lieu de province

Annexe IV



**TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES INSTITUTIONS ET STRUCTURES
DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES**

STRUCTURES	PRINCIPAUX ROLES	PRINCIPALES FONCTIONS OBJECTIFS STRATEGIQUES	CRAINTES EVENTUELLES	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
A. <u>INSTITUTIONS</u>					
• GOUVERNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Conception - orientation - décision 	<ul style="list-style-type: none"> - sécurité alimentaire assurée à long terme - existence d'un cadre cohérent - adhésion de tous les acteurs de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> - lourdeurs et/ou lenteurs administratives - difficultés dans les déblocages des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - autorité de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - problèmes de coordination due à la dispersion des institutions étatiques (tutelles différentes)
• CM/PAS	<ul style="list-style-type: none"> - coordination - analyse - propositions 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité de l'information 		<ul style="list-style-type: none"> - pertinence du rôle 	
• CI/PASA					
• SP/CPC	<ul style="list-style-type: none"> - animation - coordination - mise en oeuvre de la politique céréalière 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité de l'ensemble des acteurs de la filière à collaborer 	<ul style="list-style-type: none"> - instabilité du personnel des structures 	<ul style="list-style-type: none"> - bonne disponibilité des autres acteurs à collaborer - statut paritaire - pertinence du rôle 	<ul style="list-style-type: none"> - les acteurs relèvent de ministères différents
• C.C.I.	<ul style="list-style-type: none"> - définition du type d'information - centralisation de l'information - traitement de l'information - diffusion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - performance des structures de collecte de l'information - fiabilité de l'information collectée - disponibilité de moyens 	<ul style="list-style-type: none"> - dysfonctionnement des structures de collecte 	<ul style="list-style-type: none"> - pertinence du CCI reconnue 	<ul style="list-style-type: none"> - double tutelle du CCI (SP/CPC et DSAP) - niveau hiérarchique inadéquat

● SONAGESS	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des SNS - gestion de l'aide alimentaire - gestion du SIM 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité financière - bonne programmation 	<ul style="list-style-type: none"> - respect de la convention/contrat plan par l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - rôle et clair et précis - existence des infrastructures héritées de l'OFNACER 	<ul style="list-style-type: none"> - financement des frais de structure après le désengagement des partenaires
● SP/CONASUR	<ul style="list-style-type: none"> - secours d'urgence - réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité des moyens d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation à temps des moyens d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - expérience en matière de formation à la prévention et gestion des programmes de secours - expérience en matière de secours d'urgence et de réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> - moyens d'intervention - moyens des structures opérationnelles décentralisées - structures décentralisées à finaliser (CODESUR-COVISUR) - manque de plan
● CGP	<ul style="list-style-type: none"> - approvisionnement du marché national en riz - soutien à la production nationale du riz - stabilisation du prix du riz au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité financière - bonne programmation des importations 	<ul style="list-style-type: none"> - fluctuation des prix mondiaux du riz 	<ul style="list-style-type: none"> - expérience en matière d'importations commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> - non intégration au dispositif institutionnel de pilotage de la politique céréalière

● PSAN	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation des revenus des ménages vulnérables - amélioration des performances des institutions publiques et privées dans l'application de la politique de sécurité alimentaire - appui aux programmes de formation et d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité d'une information pertinente sur la situation alimentaire des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des moyens d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - expérience - opérationnalité - financement du SAP/CCI 	<ul style="list-style-type: none"> - ancrage institutionnel inadéquat - non intégration au dispositif de pilotage de la politique Céréalière
● POUVOIR JUDICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - établissement de la confiance entre partenaires - application effective des textes 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité de l'information - disponibilité des textes pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> - absence de textes - ambiguïté des textes 	<ul style="list-style-type: none"> - indépendance et liberté de décision - stabilité permanente et couverture territoriale - moyens de sanctions 	<ul style="list-style-type: none"> - lourdeur des procédures
● POUVOIR LEGISLATIF	<ul style="list-style-type: none"> - légiférer 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la sécurité alimentaire - adéquation des lois 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - souveraineté 	
● SP/PAM	<ul style="list-style-type: none"> - interface Etat/plan - exécution des projets financés par le PAM 	<ul style="list-style-type: none"> - information pertinente sur la sécurité alimentaire au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - moyens garantis 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de coordination SP/PAM et PSAN sur le terrain

● BAILLEURS DE FONDS	<ul style="list-style-type: none"> - contribution à la mise en place d'une politique céréalière cohérente - assistance technique et financière - octroi de financements - participation à la gestion des ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre efficiente de la politique céréalière - bonne gestion des ressources financières - résultats mesurables - réduction de l'insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - non respect des engagements - mauvaise utilisation des fonds - instabilité politique - mauvaise gestion des crédits octroyés - non remboursement des crédits 	<ul style="list-style-type: none"> - compétence technologique - disponibilité des fonds - partie prenante de l'accord cadre 	<ul style="list-style-type: none"> - multiplicité et complexité des procédures de décaissements - méconnaissance des réalités de terrain - assistance technique pas toujours adaptée - tendances à entrepasser les prérogatives
● INSTITUTIONS DE FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation de l'épargne - financement des projets - promotion de l'investissement dans le secteur céréalier 	<ul style="list-style-type: none"> - environnement économique favorable - rentabilité financière des projets - valorisation des crédits - remboursement des prêts 	<ul style="list-style-type: none"> - risques liés au secteur céréalier - non récupération des crédits accordés 	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure connaissance du milieu - maîtrise de l'épargne locale - disponibilité de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - méfiance des institutions pour le secteur céréalier - taux d'intérêt élevés des prêts - mauvaise couverture territoriale
● GMB	<ul style="list-style-type: none"> - approvisionnement du marché national en farine boulangère - soutien à la production nationale en blé 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité financière - bonne programmation des importations 	<ul style="list-style-type: none"> - grande fluctuation des cours mondiaux du blé 	<ul style="list-style-type: none"> - expérience en matière d'importation de blé de transformation et de distribution 	
● SERVICES TECHNIQUES DES MINISTÈRES					
● DEP/MARA	<ul style="list-style-type: none"> - conception, programmation, suivi, évaluation et contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure information sur la mise en oeuvre de la politique céréalière 	<ul style="list-style-type: none"> - affaiblissement du rôle de la DEP - mauvaise compréhension des rôle des autres acteurs de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> - position institutionnelle claire - expérience 	<ul style="list-style-type: none"> - inédéquation des moyens par rapport aux attributions

DIMA-DPVC-DVA-DSAP	- application de la politique agricole - élaboration des programmes	- Etudes d'impacts	- substitution des rôles	- expériences	- insuffisance des moyens de fonctionnement
• C.R.P.A.	- exécution des programmes	- appuis conséquents	- absence de coordination au niveau central	- connaissance du milieu - expérience pratique	- faiblesse des moyens propres
• IN.E.R.A.	- définition des programmes de recherche agricole - information et formation des agents de développement	- orientation claire	- faiblesse de la valorisation des résultats de la recherche	- intérêt évident pour la recherche	- faible intégration des disciplines
• ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (OIG)	- contribution à la mise en place d'une politique céréalière cohérente - appui technique et financier à la politique céréalière - appui à l'intégration sous-régionale de la politique céréalière	- intégration harmonieuse de la politique céréalière sous-régionale - respect des engagements pris par les Etats membres	- instabilité politique - non respect des accords et conventions de financement - manque de ressources financières	- crédibilité auprès des bailleurs de fonds - connaissance globale des réalités sous-régionales - compétence technique - grande capacité de mobilisation et d'information	- tendance à la bureaucratie - insuffisance des moyens d'action - non paiement des contributions des Etats membres

● ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)	- appui les efforts de l'Etat dans la mise en oeuvre de la politique Céréalière	- concession de l'Etat pour faciliter leurs actions - bon fonctionnement du CRSPC - respect de leur autonomie	- instabilité politique - non respect des accords	- souplesse des mécanismes d'intervention - rapidité d'intervention par rapport à l'Etat - intervention directe sur le terrain - facilité d'intégration au milieu	- difficulté de coordination avec les services techniques de l'Etat sur le terrain - actions peu concertées - insuffisance de compétences techniques - dépendance des sources de financement
● INSTITUTS DE FORMATION	- formation des acteurs de la filière Céréalière	- élaboration des besoins spécifiques de formation	- mauvaise expression des besoins de formation	- expérience et compétence	- offres de programmes de formation non flexibles
● PRESSE	- information, éducation et communication sur la politique céréalière	- disponibilité d'informations fiables	- mauvaise couverture médiatique	- bonne couverture de la radio rurale	- insuffisance des moyens de diffusion
● B.- AUTRES ACTEURS ● PRODUCTEURS ● ORGANISATIONS PAYSANNES	- participation à la mise en oeuvre de la politique céréalière - production-stockage-commercialisation - défense des intérêts des producteurs	- existence de conditions favorables à la production et à la commercialisation - appui technique et financier des partenaires - prise en compte de leur avis et de leurs intérêts	- aléas climatiques et autres fléaux - inadéquations des mesures et structures de mise en oeuvre de la politique céréalière - effondrement des prix	- sens de l'organisation et de la solidarité - connaissance du milieu	- analphabétisme - exode rural - moyens de production peu performants

<ul style="list-style-type: none"> • OPERATEURS ECONOMIQUES • COMMERCANTS • INDUSTRIELS DE TRANSFORMATION • AGRO-INDUSTRIES • AGRO-ALIMENTAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> - appui à la production stockage et commercialisation des produits céréaliers - développement de technologies alimentaires à base de céréales locales - diversification des produits alimentaires - impulsion en amont de la production céréalière 	<ul style="list-style-type: none"> - environnement favorable - impulsion du développement agro-industriel - bon fonctionnement du CRSPC - code des investissements incitatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - instabilité politique - concurrence déloyale - détermination du pouvoir d'achat des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - omniprésence sur tous marchés - réseau d'informations efficace - disponibilité des matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - faiblesse de la productivité - faible compétitivité des produits locaux - infrastructures peu adaptées à la distribution - faible taux d'industries de transformation
<ul style="list-style-type: none"> • TRANSPORTEURS • ORGANISATIONS DE TRANSPORTEURS 	<ul style="list-style-type: none"> - approvisionnement en facteurs de production - assurer le service de transport en vue d'une bonne distribution - assistance à la constitution et à l'utilisation du SNS 	<ul style="list-style-type: none"> - praticabilité et fiabilité du réseau routier - participation effective à la politique de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> - vétusté du parc - coûts élevés des pièces de rechange et des produits pétroliers - tracasseries administratives - lourdeur dans l'exécution des contrats de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de performance des services de maintenance
<ul style="list-style-type: none"> • CONSOMMATEURS • ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS 	<ul style="list-style-type: none"> - IEC consommateurs - défense des intérêts des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité de produits céréaliers de bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - pénuries alimentaires et hausse des prix 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - faible pouvoir d'achat
<ul style="list-style-type: none"> • INSTITUTIONS CONSULAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> - régulation du marché céréalier - concertation Etat/acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - intéressement des acteurs - prise en compte de leur réflexion - bon fonctionnement du CRSPC 	<ul style="list-style-type: none"> - non prise en compte de leur avis et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - notoriété évidente 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance des moyens de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> • BUREAU D'ETUDE • CONSULTANTS 	<ul style="list-style-type: none"> - appui technique à la prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - consultation par les acteurs de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - expertise disponible 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de fichier de bureaux d'étude et consultants en sécurité alimentaire

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- M. Inoussa BARRY Secrétaire Permanent du CONASUR
- M. Boukary SAVADOGO Responsable de la CT/CCI
- M. Arouna BARRY Sociologue à la CT/CCI
- M. Y. Emile BONKOUNGOU Directeur commercial de la C.G.P
- M. ZOURE Moussa Chef de Service Contrôle de Gestion à la CGP
- M. FOFANA Sanoussi CONACILSS
- M. SAWADOGO Mathieu Directeur A.P.R.G.
- M. OUEDRAOGO Benoît Directeur de la FONADES
- Mme OUEDRAOGO Edith Responsable des Activités Féminines de la FONADES
- M. BINAMA Eugène Responsable du Bureau d'Appui et de Suivi des Partenaires NOVIB
- Mme SORGHO Marie Claire Présidente de l'AFSCI-B
- M. ILBOUDO Harold Coordinateur Adjoint et responsable des Programmes de Formation d'Afrique Verte
- M. KAMARA Oumar PRORES/PREGEC/CILSS
- M. ZONGO Augustin Directeur de la DPCM
- M. ZONGO T. Maxime Président du Syndicat des Commerçants Céréaliers

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

I. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif de la présente étude est de :

- faire le tour de la question de la Prévention et de la Gestion des crises alimentaires dans les neuf (9) Etats-membres du CILSS ;
- et de proposer des alternatives endogènes durables pour une meilleure harmonisation et une meilleure intégration technique et institutionnelle tant au niveau local (Collectivités), national (Etats) que régional (CILSS) des composantes d'un nouveau Système de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dans une dynamique de développement local durable.

L'étude prendra spécifiquement en compte la mise en cohérence des systèmes actuels d'informations sur la Sécurité Alimentaire et du dispositif institutionnel chargé de la Gestion des Crises Alimentaires, notamment par une implication plus forte des structures décentralisées et privées comme les Collectivités Locales, les Organisations Associatives, Coopératives et Mutualistes, les ONG nationales et internationales et le rôle que les femmes qui représentent plus de 51 % de la population sahélienne pourraient jouer dans ce nouveau dispositif.

L'étude formulera des propositions susceptibles de mise en oeuvre d'un schéma de stratégie Régionale de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dans un objectif de développement local durable.

L'étude couvrira neuf (9) Etats-membres du CILSS.

II PRINCIPES, STRATEGIE ET METHODOLOGIE

Les principes ci-après seront privilégiés :

- Priorité donnée à la valorisation des travaux existants ;
- Recours à l'expertise sahélienne/africaine ;
- Ouverture de la réflexion aux pays côtiers pour mieux appréhender l'interdépendance régionale ;
- Volonté d'opérationnaliser la réflexion stratégique conformément aux dispositions consignées dans le Plan Triennal du CILSS.

La stratégie d'approche proposée sera la plus largement participative possible, tout en combinant l'opérationnalité et le réalisme qu'imposent les délais de soumission des résultats à l'approbation de l'Atelier Régional, fixé en fin novembre 1996.

La stratégie reposera sur :

- la valorisation de la participation des principales parties prenantes (CILSS, Etats, Autorités gouvernementales et non gouvernementales, OACM, Bailleurs de Fonds, secteur privé...) ;
- la valorisation des compétences nationales en terme de consultations.

Le cadre de référence de la stratégie est constitué par les objectifs de l'étude, eux-mêmes éclairés par l'analyse du contexte et les éléments justifiants qui configurent la partie "problématique".

- Une revue en détail, en utilisant toutes sources d'informations disponibles, du système Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires existants :
 - * cadre institutionnel (public, para-public et privé...)
 - * principales institutions et structures publiques, para-publiques et privées de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
 - * moyens d'intervention (fonds et stocks de sécurité publics et privés, moyens logistiques disponibles, mode de concertation avec les donateurs, système de suivi, de contrôle et d'inspection conjoints ou non) ;
 - * dispositifs de mobilisation et de coordination de l'aide internationale (aides alimentaires, distributions gratuites...) ;

- * plan d'intervention d'urgence pour la mise en oeuvre des interventions ;
- * plan d'action nutritionnel permettant d'envisager des actions spécifiques en direction des populations démunies, des couches les plus défavorisées, des femmes et des enfants.

Principales contraintes tant dans la conception du Système que dans la mise en oeuvre des actions et l'obtention des résultats espérés et en dégager les lacunes et points forts.

Redéfinition des rôles des principaux acteurs concernés dans un Système de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dans une dynamique de développement durable le Citoyen, l'Etat, les Collectivités Locales, les OACM, les ONG nationales et internationales, les Partenaires au Développement.... ; le Schéma tiendra particulièrement compte du mouvement de privatisation économique, de démocratisation politique et de décentralisation en marche au Sahel. Les nouvelles collectivités locales sahéliennes auront pour mission dans le cadre de la politique de décentralisation, "la conception, la programmation, et la mise en oeuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local". Le rôle de l'Etat central sera limité principalement à celui de la coordination.

Conclusions précises et recommandations pertinentes devant déboucher sur la mise en oeuvre effective d'un Système de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dans une dynamique de développement local durable.

En annexe une note synthétique de deux (2) pages au plus sur les réactions des autorités nationales et des bailleurs de fonds sur la dynamique et sur le panel de donateurs avec lequel le projet PREGEC pourrait envisager un partenariat actif.

III. ELEMENTS DE SCHEMA DE STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES AU SAHEL DANS UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Pour répondre à ces objectifs, le Schéma de Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dans un objectif de développement local durable doit composer les éléments suivants :

Un profil aussi précis que possible de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au niveau des Etats articulé autour :

- * du contexte macro-économique : principaux indicateurs, chiffres du PIB, degré relatif d'autosuffisance de la production alimentaire, taux de mortalité (nationale, maternelle et infantile) et d'alphabétisation, données sur la nutrition et la santé, autres éléments ayant trait à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire et tendance ;

- * de l'esquisse des tendances passées (bilans alimentaires) et futures de la production alimentaire ; données sur la nutrition et la santé, autres éléments ayant trait à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire et tendances ;
- * de l'esquisse des tendances passées (bilans alimentaires) et futures de la production de céréales, les déficits structurels, les importations de produits commerciaux et l'aide alimentaire (besoins) ;
- * de l'esquisse de la capacité passée, actuelle et future du pays à faire face aux crises alimentaires (importations commerciales, aides alimentaires, commerce transfrontalier...) ;
- * de l'esquisse de la sécurité alimentaire au niveau des régions administratives ou des zones agro-écologiques fondées sur l'évaluation de la production (offre globale) ainsi que sur l'état de l'économie de ces régions (demande globale)
- * de l'esquisse de la vulnérabilité du pays aux chocs, en particulier sa vulnérabilité à la sécheresse et aux conflits (civils, militaires et/ou politiques) aux niveaux national, régional et local ;
- * de l'esquisse d'identification des pauvres souffrant de la faim : qui sont-ils ? Comment se répartissent-ils par sexe ? Quelles sont leurs caractéristiques socio-économiques ? Combien sont-ils et où vivent-ils ? (ville/campagne, concentrations géographiques, réfugiés...) ;
- * pour chacune des catégories de pauvres définies, quel est exactement le problème (climatique, manque de revenus, conflits...) ? Comment les personnes s'en accommodent-elles ? et, en particulier, quels sont les principaux obstacles ?

IV. TACHES DU CONSULTANT NATIONAL

L'étude devra obligatoirement être réalisée avec la participation effective du consultant et des cadres nationaux (publics et privés) imprégnés des réalités du pays en ce qui concerne la prévention et la gestion des crises alimentaires.

Ses tâches consisteront à :

- collecter et faire l'analyse de documents pertinents disponibles sur la prévention et la gestion des crises alimentaires pour servir de base à la préparation du schéma dont les éléments sont consignés au point IV ci-dessus ;
- procéder à un inventaire systématique des systèmes de prévention et de gestion des crises alimentaires existants aux niveaux étatiques, para-étatiques, décentralisés et privés (OACM, ONG, commerçants...) ;

- centrer l'étude sur les aspects de prévention des crises (sécheresse, guerre...) qui par essence même sont aléatoires car la sécurité alimentaire dans ses aspects plus généraux relève de dispositions politiques et la zone sahélienne recèle plusieurs zones à risques chroniques pour lesquelles il faut envisager des politiques à long terme ;
- discuter et recueillir les suggestions des acteurs nationaux et locaux pouvant orienter et harmoniser les appuis du CILSS aux pays ;
- faire une description qualitative du cadre institutionnel de leur fonctionnement ;
- analyser les points forts et les lacunes du système en place ;
- formuler des recommandations pertinentes qui vont dans le sens de l'objectif recherché par l'Etude à savoir, la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre d'une Schéma de Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dans une dynamique de développement durable. Il s'agira, pour le consultant de vérifier un ensemble d'hypothèses à partir des informations recueillies auprès des principaux acteurs (Etat, Secteur privé, Organisations Associatives, Mutualistes, Coopératives, ONG, Bailleurs de Fonds...) :
 - * Quels objectifs assignés au futur projet ?
 - * Qui seront les partenaires du futur projet ?
 - * Quelles seront les activités à mener qui relèveront du niveau national et régional ?
 - * Doit-on abandonner la forme classique de l'aide alimentaire ? Quelles alternatives envisager ?
 - * Comment impliquer les femmes dans le nouveau dispositif ?

Tous ces aspects devront être discutés avec les acteurs aux niveaux national et local.

V. QUALIFICATIONS

Le profil général du consultant national devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes :

- Titulaire d'un diplôme supérieur dans son domaine de spécialisation
- Expérience (trois ans si possible) dans le domaine de l'évaluation de la vulnérabilité de population, des systèmes d'information, des systèmes d'alerte précoce, de gestion des crises alimentaires ou dans tout autre domaine apparenté dans la zone sahélienne.

- Très bonne connaissance des Institutions et Structures (étatiques, para-étatiques, privées, gouvernementales, non gouvernementales, internationales...) concernées par la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires aux niveaux régional, national et local.
- Excellentes facultés de communication et très bonne maîtrise de la langue française écrite et parlée.
- Aptitude à motiver une équipe

VI. MISE EN OEUVRE

L'ensemble du processus est piloté par le Conseiller à la Sécurité Alimentaire du Noyau Central du CILSS et le Coordonnateur de la formulation du Projet PREGEC, qui veilleront à la cohérence et à la synergie des Etudes menées dans les différents Etats ainsi qu'à maximiser la contribution des différents Projets du CILSS (Institutions Spécialisées et Programmes Majeurs).

Les CONACILSS coordonneront les Etudes nationales et veilleront à la qualité scientifique de celles-ci.

Les CONACILSS mettront à la disposition du Consultant Régional et des consultants nationaux toute l'information disponible et les introduira auprès des services techniques et administratifs, des représentants de la Société Civile présents au niveau national ainsi que des Organisations Internationales, Gouvernementales, Non-Gouvernementales, des représentants des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Le Consultant Régional recruté et les CONACILSS veilleront à l'organisation des ateliers nationaux de validation.

VII. NORMES DE RAPPORT

Le consultant national établira, à la fin de sa mission, un rapport provisoire en quatre (04) exemplaires déposé auprès des CONACILSS. Ce rapport doit refléter l'esprit de l'Etude. Il ne doit en aucun cas dépasser 35 pages plus les annexes.

Un rapport définitif établi en trois (3) exemplaires et saisi sur disquette Wordperfect 5.1 sera remis par le Consultant national après analyse et observations faites par le Coordonnateur du Projet PREGEC, le Consultant Régional, le CONACILSS, les Autorités nationales et les participants de l'Atelier National de validation.

Le rapport devra faire ressortir clairement "le Schéma de Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires dans un objectif de développement local durable"" proposé, ainsi que le panel de Partenaires au Développement avec lesquels le Projet PREGEC pourrait entretenir un partenariat actif.

VIII. DELAI D'EXECUTION DES ETUDES

Les consultants nationaux du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad devront déposer leur rapport provisoire auprès des CONACILSS au plus tard 40 jours après la notification du contrat de consultation ; ceux du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie, 30 jours après ladite notification. Les rapports définitifs seront déposés dans un délai de 10 jours après notification aux consultants des observations indiquées au point VII.

ANNEXE 7

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale	La Sécurité Alimentaire au Burkina Faso Rapport N° 8761-Bur - 22 juin 1990
CILSS	Programme Majeur de Sécurité Alimentaire (Fiche signalétique du PREGEC - avril 1995)
CONASUR/UNITAR	Aide-Mémoire de Gestion des Catastrophes au Burkina Faso
Francis DEGARDIN	Identification des Ressources internes appropriées du Secteur Privé - Deuxième Atelier Sous-Régional Africain sur la Prévention des Catastrophes Naturelles, Ouagadougou 15-19 mai 1995
Dr Alessandro LORETTI	Sécheresse : le Secteur de la Santé dans la prévention et l'intervention - mars 1995
Burkina Faso	Rapport national sur la prévention des catastrophes naturelles - avril 1995
O. TONTOROGBO et M' Baye YADE	"Gestion de la Sécurité Alimentaire". Atelier Sous-Régional sur la Réduction des Catastrophes, 15-19 mai 1995
L. OUEDRAOGO	Situation des Aides Alimentaires au Burkina Faso juillet 1986
DSAP/MARA	Productions et bilans céréaliers définitifs
SP/CPC/MARA	Rapport sur l'Atelier de Planification du Projet, janvier 1995
PSAN/MARA	Atelier de lancement du projet de sécurité alimentaire et de nutrition - avril 1993
OMS	La nutrition en cas de catastrophes, septembre 1988
OCDE	Aide alimentaire au Burkina Faso - décembre 1996

Dr Xavier KURZ	Planification et gestion des soins de santé dans les épidémies, novembre 1987
IDNDR	Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, mai 1994
Pierre TAHITA Gaston SAMA et Tertius ZONGO	PASA, Table Ronde des Bailleurs de Fonds Programme d'Investissement (Rapport préliminaire juillet 1992)
IDNDR	Réduction de la vulnérabilité dans la pratique du développement, mai 1995
FAO	Rôle de la FAO en matière d'alerte et de secours
Burkina Faso	L.P.D.A., 5 juin 1991
Burkina Faso	Plan céréalier du Burkina Faso - Tome 2 le Plan d'Action ; juillet 1990
SENEGAL	Atelier National sur la surveillance alimentaire et nutritionnelle, mars 1991
Dramane COULIBALY	Analyse provisoire des tendances des marchés céréaliers du Burkina Faso et du Mali Document 87-01 - février 1987
CONASUR/MASF	Rapport national sur la gestion des catastrophes juin 1994
Ibrahim KABORE	Rapport de synthèse du séminaire de validation du Plan National de Secours d'Urgence, juillet 1995
CILSS/Club du Sahel	La mise en place d'un système d'alerte rapide dans les pays membres du CILSS, octobre 1986
O. TONTOROGBO	Politique Céréalière au Burkina Faso Note de présentation générale du schéma d'organisation institutionnelle de mise en oeuvre 25 août 1992
S. KONATE et K. TRAORE	Etude sur la connaissance du marché céréalier Enquête commerçants - GOPA Consultants, OFNACER, GTZ, décembre 1993

CONASUR	Plan d'opération de mise en oeuvre de l'aide alimentaire d'urgence 1996, mai 1996
CES	Rapport préparatoire de la deuxième session ordinaire - septembre 1996
CILSS/Club du Sahel	Flux d'aide alimentaire au Burkina Faso, juillet 1996
Burkina Faso	Consultation sectorielle sur le PASA Document de support Tome 1 - novembre 1993
MARA/DSAP	Enquête nationale de statistiques agricoles
FEWS	Indices de vulnérabilité/glossaire
L. D. KONATE, H. KANO	La croissance démographique et le développement au Burkina Faso
CONASUR	Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un Plan National de Secours d'Urgence et de Coordination en situation de crises alimentaires
MARA	Bilan céréalier et perspectives
SP/CPC	Rapport et suivi-évaluation du SP/CPC, juillet 1996
OFNACER	Synthèse de propositions sur les conséquences du retrait de l'OFNACER dans les zones à risques alimentaires - septembre 1994
Burkina Faso	Sommet Mondial de l'Alimentation - avril 1996
Burkina Faso	Conférence internationale sur la nutrition/Rome 1992 - Rapport national/décembre 1991
Burkina Faso/MARA	Bilan céréalier national et perspectives - 1990.

ANNEXE 8

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- M. Inoussa BARRY Secrétaire Permanent du CONASUR
- M. Boukary SAVADOGO Responsable de la CT/CCI
- M. Arouna BARRY Sociologue à la CT/CCI
- M. Y. Emile BONKOUNGOU Directeur commercial de la C.G.P
- M. ZOURE Moussa Chef de Service Contrôle de Gestion à la CGP
- M. FONAFA Sanoussi CONACILSS
- M. SAWADOGO Mathieu Directeur A.P.R.G.
- M. OUEDRAOGO Benoît Directeur de la FONADES
- Mme OUEDRAOGO Edith Responsable des Activités Féminines de la FONADES
- M. BINAMA Eugène Responsable du Bureau d'Appui et de Suivi des Partenaires NOVIB
- Mme SORGHO Marie Claire Présidente de l'AFSCI-B
- M. ILBOUDO Harold Coordinateur Adjoint et responsable des Programmes de Formation d'Afrique Verte
- M. KAMARA Oumar PRORES/PREGEC/CILSS
- M. ZONGO Augustin Directeur de la DPCM
- M. ZONGO T. Maxime Président du Syndicat des Commerçants Céréaliers

BURKINA FASO

MINISTÈRE
DES INFRASTRUCTURES
DE L'HABITAT ET DE
L'URBANISME
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL



CARTE ADMINISTRATIVE
45 PROVINCES

45 PROVINCE
I G B

Institut Géographique
du Burkina

LEGENDS

COMOÉ Nam du province

Capitale d'Etat

This historical map illustrates the administrative divisions of the French Sudan (Soudan Français) during the colonial period. The map shows the following regions and their capitals:

- Northern Region:** OUDALAN (Gorom-Gorom), DOR, SENO, YAGHA (Seba).
- Central Region:** SOUV (Djigo), LOROU (Titao), BAM, SANMATENGA, XAYA, KONGOUSSI.
- Eastern Region:** CHAGNA (Bogande), KAMERENG (Boulsa), KOMONDJARI (Gayeri), GOURMA, TAPOA, DIAPAGA.
- Southern Region:** KOUPESSI, KURITANGA (Fada Nourma), FADA NOURMA, GOURMA, TAPOA, DIAPAGA.
- Western Region:** KENEDOUGOU, BOBO-DIOULASSO, HOUET (Orodara), TUY, SANGUIE (Boromo), LES BALE (Houde), ZIRO (Sapout), BAZEGA, MANGA (Tenkodogo), ZOUNDWEOGO, BOULGOU, GUARGAYE, KOULPELOGO (Fama).
- Lower Volta Region:** LERABA (Siodou), BOUDOURIBA (Diegoucou), PONI (Gadou), HOUMBIEL (Batié).

The map also indicates the borders with neighboring countries: MALI to the north, NIGER to the east, GHANA to the south, and TOGO to the southeast. The word "T E D' I V O I R E" is written vertically along the bottom left border.